

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 253, DÉCEMBRE 2023

En grève pour l'école
le 1^{er} février

Loi immigration,
le choix du pire

« Nous faisons l'école,
faisons-nous entendre »



On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien.

Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner.

C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.

Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant



17
« Nous faisons l'école,
faisons-nous entendre »

5
Éducation nationale
En grève pour l'école
le 1^{er} février



8
Loi immigration
Le choix du pire



11
Fonction publique
Les salaires à
nouveau bloqués



12
Lycée professionnel
Grève contre la réforme



13
Annonces Attal
Un « choc » violent
contre la démocrati-
sation des savoirs

24
Artificialisation des sols
Une ZAN très discutée



28
L'art préhistorique
fait l'actu



30
Rencontre avec
Alice Géraud

ÉDITO À la dérive

Cynisme et « jeu du pire » vont-ils encore rythmer notre vie politique en 2024 ? En toute fin d'année 2023, la faute morale et politique du vote de la loi immigration où le gouvernement a cédé à la spirale de surenchère venue de l'extrême-droite pour restreindre encore les droits des étranger-es pourrait malheureusement nous l'indiquer. Et ce n'est qu'un élément parmi tant d'autres de cette dérive entamée sur à peu près tous les sujets.

Il y a une extrême-droite d'atmosphère. Elle nous inquiète au plus haut point, d'abord parce que la fragilisation des droits des un-es prépare toujours l'affaiblissement des droits de toutes et tous. Ensuite parce que la prétendue « fermeté » qui devient de l'autoritarisme, le prétendu « réalisme » qui revient à être dur avec les faibles à la hauteur de ce qu'on est doux avec les puissants, tout cela ne mène à rien d'autre qu'à une société toujours plus violente.

Regarder cette situation en face n'est pas céder à la morosité ou au défaitisme, au contraire ! C'est la prise de conscience que l'heure est grave et que nos responsabilités n'en sont que plus grandes. Nous avons toutes les cartes en main pour porter au plus haut nos exigences de progrès social. Au bilan de l'année 2023 figure aussi, entre autres, le combat contre la réforme des retraites, emblématique de cette capacité que le monde du travail a eue à mettre la question sociale sur le devant de la scène. Sachons nous en inspirer en 2024 pour enrayer cette dynamique infernale qui, au final, fait toujours le jeu des puissants. Bonne année de combats unitaires, dans l'éducation avec la grève du 1^{er} février, dans toute la fonction publique en mars et avec toutes les salarié-es dans toutes les luttes pour la justice sociale et environnementale.



Benoît Teste

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnolet
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Noja
Prix au numéro : 0,70 €
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Joint à ce numéro sous
blister, un 16 pages *POUR*
Retraités.

Grève au Bangladesh

Après trois semaines de grève, de manifestations et de heurts avec la police, les salarié.es des usines textiles du Bangladesh qui fournissent les multinationales européennes et américaines du prêt-à-porter ont repris le travail ayant eu partiellement gain de cause. Le 7 novembre, le comité du salaire minimal du secteur textile a décidé d'augmenter la rémunération de base de 56 %, la portant à 12 500 takas, soit 104 euros. Un montant que les syndicats jugent « ridicule » au regard des 23 000 takas, soit environ 190 euros, revendiqués. Ce salaire minimum n'avait pas évolué depuis cinq ans. Depuis, le gouffre n'a fait que se creuser sous le coup de l'inflation – qui s'établissait à 10 % en octobre – et de la dévaluation du taka. Le patronat local, à la tête d'un réseau de 3 500 usines reconnu comme étant l'un des moins chers au monde, et sous pression du marché des marques mondialement connues, rechigne à augmenter les salaires de peur de dégrader la compétitivité d'un secteur qui représente 85 % des 55 milliards d'euros d'exportations annuelles du pays.

Argentine

Le service public désigné ennemi numéro un

Le « libéral libertarien » ou encore « anarcho-capitaliste » selon ses propres mots, Javier Milei, a été, ce 10 décembre, investi président de l'Argentine.

Création médiatique, son ascension éclair peut s'expliquer en grande partie par l'incapacité de la présidence péroniste d'Alberto Fernández, à empêcher depuis 2019, une inflation de 648 %, des dévaluations du peso à répétition et la hausse de la pauvreté conduisant 40 % de la population (18,5 millions d'Argentines) sous le seuil de pauvreté.

Son programme, porté par une campagne « antisystème » très agressive propose un « big bang libéral au carré », prévoyant notamment de couper « à la tronçonneuse » dans les dépenses publiques, bien au-delà des baisses de budget demandées par le FMI « minuscule[s] au regard du plan d'austérité qu'[il] propose ».



Javier Milei veut « couper à la tronçonneuse » dans les écoles et les hôpitaux.

La baisse des dépenses publiques s'accompagnera de privatisations massives, « tout ce qui peut se retrouver aux mains du secteur privé, sera remis aux mains du secteur privé ». Si ses promesses de privatiser l'école actuellement obligatoire et gratuite semblent freinées par la reconnaissance qu'il s'agit d'une compétence des provinces, la fin de la gratuité dans la santé serait, elle, bien mise en œuvre. Flexibilisation maximale du marché du travail, baisse mas-

sive des impôts, politique monétaire ultra restrictive, droit de chaque citoyen-ne à porter une arme pour se défendre, opposition au droit à l'avortement, remise en cause de la politique mémorielle sur la dictature... classiques d'un programme d'extrême droite, devront toutefois convaincre des député-es de la droite plus traditionnelle pour obtenir la majorité absolue à l'assemblée, où Javier Milei ne détient que 38 élu-es sur les 129 nécessaires. ♦

Valérie Soumaille

Claudia Goldin, un prix « Nobel » d'économie féministe ?

C'EST L'ACTU

Quels sont les apports des travaux de Claudia Goldin ?

Elle a eu une approche empirique novatrice en recueillant des données historiques inexploitées pour montrer que les modifications de comportement des femmes nord-américaines en matière d'emploi et de carrière au cours du XX^e siècle ont constitué une lame de fond, une révolution tranquille inexorable. Elle s'est par ailleurs la première intéressée, du point de vue économique, à des sujets qui paraissent alors iconoclastes, comme l'effet de l'accès à la pilule contraceptive sur l'émancipation économique des femmes. Elle a enfin travaillé par petites touches, par exemple en analysant l'évolution du recrutement généré des orchestres symphoniques.

Quel a été l'impact de ses travaux sur la recherche en économie ?

Elle a ouvert la voie à de nombreuses recherches en faisant par exemple apparaître les enjeux économiques et sociaux des droits reproductifs. L'accès à l'interruption volontaire de grossesse est par

exemple mis à mal et il est aujourd'hui important, sans s'y limiter, d'en montrer la portée économique et sociale.

Quelles sont vos propres approches et travaux sur les inégalités femmes hommes au travail ?

Récemment, je citerai par exemple une recherche sur les effets sélectifs du genre dans l'admission à l'ENA. En plus d'une diminution de la proportion de femmes à chaque niveau de sélection nous avons constaté qu'à niveau de compétence identique l'origine sociale affecte les chances de réussite des femmes alors qu'elle ne joue pas pour les hommes (<https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/OFCEWP2023-14.pdf>).



Hélène Périvier, économiste à l'OFCE, Science Po et Présidente du Conseil de la famille (https://hperivier.github.io/hp_bilingue/)

Propos recueillis par Hervé Moreau

Éducation nationale

En grève pour l'école le 1^{er} février



Une grève pour faire entendre le rejet du « choc des savoirs ».

« **N**ous faisons l'école, faisons-nous entendre ! ». Ce slogan de la FSU se matérialisera dans la grève nationale unitaire et ses manifestations du 1^{er} février à l'appel également des fédérations de l'enseignement de FO, CGT et Solidaires. Une grève pour faire entendre le rejet des réformes tout juste annoncées du « choc des savoirs », ou déjà bien avancées, dans l'optique de parachever une école du tri social, le refus de la dégradation incessantes des conditions de travail dont notamment le contentieux salarial qui se creuse de jour en jour et l'inadéquation des moyens aux besoins du service public d'éducation.

La violence et l'injustice de l'école dessinée par le « choc des savoirs » pour les élèves (lire page 13), notamment pour celles et ceux des classes populaires, s'illustre particulièrement dans la réforme du lycée professionnel. La volonté farouche du pouvoir de l'adapter aux besoins supposés, et imprévisibles, des entreprises sur un modèle fantasmé de l'apprentissage contrevient à toute perspective d'une école émancipatrice et démocratique pour un tiers de la jeunesse lycéenne. Un projet de réforme dont la grève de décembre a montré le fort rejet parmi les personnels. Cette volonté de tri social se

retrouve dès le primaire et se prolonge avec la filiarisation découlant des groupes de niveaux qui signerait la fin du collège unique.

Un « choc des savoirs » également particulièrement brutal et autoritaire pour les personnels dans sa volonté de les déposséder de leur expertise professionnelle ce qui, en plus de bouleverser profondément le sens du métier, dégraderait à nouveau les conditions de travail. Une dégradation singulièrement incarnée par une inclusion sans moyens plongeant les enseignant-es et AESH au bord du point de rupture et renforcée par les sureffectifs au sein des classes et le saccage en cours de la formation continue.

Sans oublier l'épineuse question salariale entre les dégâts d'une inflation non compensée par une hausse conséquente du point d'indice, de l'échec annoncé d'un pacte comme instrument de division des personnels et ceux du refus de mesures d'urgence pour les AESH et AED. Une mobilisation sur la question salariale qui

Pour les salaires, contre l'austérité 2.0

Dans la suite de la journée de mobilisation d'octobre dernier, des milliers de travailleurs et travailleuses se sont rassemblés à Bruxelles à l'appel de la Confédération européenne des syndicats pour dénoncer l'austérité 2.0 avec le retour du pacte de stabilité, corsetant le déficit budgétaire des États de l'Union européenne. Ce dernier, suspendu le temps du Covid pour permettre la prise en charge de dépenses exceptionnelles de soutien à l'activité et aux salarié-es, devrait en effet être de retour dès 2024 et quasiment inchangé. Après deux années de forte inflation, non compensée par une hausse suffisante des salaires, tandis que les dividendes des grandes entreprises battaient également des records, l'urgence n'est pas au renforcement de l'austérité mais bien de dégager à nouveau des moyens exceptionnels pour financer l'urgence sociale comme l'urgence écologique.

se poursuivra en mars à l'échelle de la Fonction publique. L'attribution des moyens pour la prochaine rentrée avec son corolaire de fermetures de classes dans le primaire et de dotation horaire amputée dans le secondaire complète un paysage bien sombre pour le service public d'éducation.

« Faisons-nous entendre ! » pour défendre et renforcer une école démocratique et émancipatrice par une journée de grève massive dans les écoles et établissements le 1^{er} février. ♦

Arnaud Malaisé

Météo France en grève

Les prévisionnistes de Météo France, réunis en intersyndicale, sont mobilisé-es depuis début décembre, afin de protester contre une « baisse de qualité » de l'information donnée aux usager-es mais aussi face à la dégradation de leurs conditions de travail, suite à une réorganisation opérée en novembre. Les prévisionnistes dénoncent une bascule précipitée vers une automatisation au détriment de l'expertise humaine (500 ETP disparus en cinq ans), sans concertation et avec des outils qui ne sont pas au point et rendent plus imprécises les prévisions. Les agents dénoncent de grandes difficultés à assumer leur rôle de service public, une perte de sens au travail et par voie de conséquence des risques psychosociaux qui s'accroissent.

Violences faites aux enfants

22, voilà le plan

Alors qu'aucun bilan n'a été fait concernant le plan de lutte contre les violences faites aux enfants, Elisabeth Borne et Charlotte Gaubel, secrétaire d'État à l'enfance ont détaillé le 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, les 22 mesures du nouveau plan 2023-2027.

Renforcement des effectifs, prévention et sensibilisation sont les maîtres-mots du plan d'Elisabeth Borne. L'« Office mineur », Ofmin, mis en place en septembre, verra ses effectifs passer de 37 à 85 enquêteurs d'ici deux ans. De nouveaux postes au sein des dispositifs de recueil de la parole de l'enfant et de la cellule Signal Sport seront prévus. Autres mesures : la nomination de dix délégués de département à la protection de l'enfance, la création d'un dispositif « Scolarité protégée » porté par le ministre, entre l'école et la protection de l'enfance et un « coup de pouce



La première ministre a présenté un plan quadriennal en 22 mesures.

financier » de 1 500 euros pour les jeunes sortant-es de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Enfin la Première ministre a annoncé un « vaste » plan de formation des professionnels de l'enfance aux violences faites aux enfants, y compris sexuelles. Après la publication du rapport de la commission

indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) et le choc provoqué par le fait qu'un enfant est victime toutes les trois minutes, les attentes étaient fortes.

Pour la direction de la Fondation pour l'enfance, les centres de protection maternelle et infantile sont oubliés. La plupart des associations et profession-

Logement : un rapport alarmant

Selon OXFAM, les prix de l'immobilier ont explosé de 125 % en vingt ans. Le poids du logement est deux fois plus élevé pour les 25 % les plus modestes que pour les 25 % les plus aisés. Alors qu'il se chiffrait à 9,5 % en 1960, il atteint pour certaines précaires 32 % et frappe en premier les femmes, les étudiant-es et les senior-es. OXFAM dénonce le désengagement de l'État en matière de logement qui se traduit par une baisse du nombre de nouveaux logements sociaux financés (96 000 par an contre 126 000 il y a six ans), par de moins en moins d'aide à la construction ainsi que par des niches fiscales. Pour OXFAM, cette orientation choisie par l'État risque d'ouvrir la voie aux investisseurs privés. Les résidences étudiantes et seniors privées ont augmenté de 13,7 % en un an pendant que l'offre publique stagnait.

nel-les regrette des mesurètes dues à un manque de vision globale. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Étude Insee

Pauvreté et inégalités en forte hausse

C'était malheureusement attendu, les chiffres publiés par l'Insee montrent la crue réalité d'une hausse de la pauvreté et des inégalités sur laquelle alertaient depuis plusieurs mois les associations d'aide alimentaire.

En 2021, suite à la fin de l'aide de solidarité exceptionnelle Covid et en parallèle à la hausse des revenus des ménages les plus aisés, la pauvreté monétaire concernait plus de 9,1 millions de personnes, soit 552 000 supplémentaires en une année. Son taux global moyen atteignait

ainsi 14,5 % avec certaines catégories plus touchées que d'autres. Ainsi, un-e mineur-e sur cinq se retrouve en situation de pauvreté comme plus d'un tiers des personnes privées d'emplois et des familles monoparentales. Les salarié-es ne sont pas épargné-es, bien que concerné-es pour seulement 6,3 % d'entre elles et eux, un taux par contre en nette hausse (+0,7 point). Ces chiffres rejoignent le triste record de 14 % de personnes en situation de privation matérielle et sociale en 2022. Un

indicateur qui comptabilise celles ne pouvant pas subvenir aux dépenses d'au moins cinq éléments de la vie courante parmi treize, comme « chauffer suffisamment son logement », « se payer une semaine de vacances » ou « manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours », trois éléments dont l'évolution du taux de privation est en très forte augmentation.

Le collectif Alerte, rassemblant de nombreuses associations

de solidarité, pointe que « les politiques actuelles (réforme de l'assurance-chômage, loi « plein-emploi », pacte des solidarités très en deçà des attentes) ne sont pas de nature à contenir la hausse de la pauvreté observée en France » et exige des mesures immédiates comme le doublement de la prime de Noël ou la revalorisation des minima sociaux dès le 1^{er} janvier. Des mesures rejetées par le gouvernement malgré l'urgence et le contexte d'inflation. ♦ Arnaud Malaisé

Les retraités-es toujours mobilisés-es

Après le succès du 24 octobre (102 initiatives), le groupe des 9 a appelé à poursuivre la campagne de signatures de la pétition jusqu'à la fin de cette année pour élargir la sensibilisation et l'engagement parmi la population retraitée. Les 5,2 % d'augmentation ne compensent pas l'augmentation des coûts de l'alimentation, de l'énergie, des compléments santé. Appel aussi pour des démarches auprès des parlementaires sur le pouvoir d'achat et le PLFSS avec ses graves atteintes en matière de santé et de perte d'autonomie. Le recours au 49.3 et la démocratie sont aussi au menu des rencontres avec des élu-es ignorés-es et méprisés-es.

Par ailleurs, un courrier du G9 a été adressé aux organisations présentes dans les instances du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), leur proposant une rencontre pour porter ensemble des revendications améliorant le sort des personnes en perte d'autonomie. À la demande du HCFEA, les représentant-es du G9 ont discuté avec le Président de la non pertinence de la cinquième branche. Par ailleurs, celui-ci a lancé un travail sur les bonifications conjugales (la réversion) en lien avec le COR. Pour les retraités-es, poursuivre la lutte est indispensable et d'autant plus possible que le groupement des 9 organisations va fêter ses 10 ans d'existence en 2024, un tremplin pour l'avenir. Telle est la conclusion de la réunion du 18 décembre du G9 qui s'est fixé des objectifs de mobilisations pour la rentrée 2024.



Moyen-Orient

Cessez-le-feu immédiat !

Fidèle à son engagement en faveur de la solidarité internationale et pour la paix, la FSU appelle à se mobiliser pour l'arrêt immédiat des bombardements israéliens sur les populations de Gaza, pour la levée du blocus et pour un cessez le feu.

Au motif de répondre aux crimes de guerre commis par des commandos du Hamas contre des civil-es le 7 octobre dernier, l'armée israélienne soumet depuis des semaines la bande de Gaza à des bombardements d'une violence inouïe et à un blocus total qui prive la population, forcée de se déplacer, d'eau, de nourriture, de médicaments. Par ailleurs, en Cisjordanie occupée, la population palestinienne est soumise à la violence de l'armée et des colons ainsi qu'à un bouclage du territoire.

Le choix d'une paix juste et durable entre Palestinien-nes et Israélien-nes ne peut reposer que sur l'application du droit international, alors qu'Israël occupe de façon illégitime les territoires palestiniens et organise la colonisation de la Cis-

jordanie. Les résolutions de l'ONU rappellent le droit à l'auto-détermination du peuple palestinien, condition à un règlement durable du conflit et à l'existence d'un État viable pour les Palestinien-nes, aux côtés de celui d'Israël.

L'usage de la force, de la guerre et de la terreur, qu'elles viennent d'Israël ou du Hamas, ne fera en rien avancer vers une issue du conflit. Une solution diplomatique passe par un engagement ferme et contraignant vis-à-vis des belligérants, de l'ONU, et des grandes puissances, dont la France, pour

un cessez-le-feu et des solutions justes.

Dans ce contexte dramatique, la très forte recrudescence d'actes antisémites et racistes constatée en France comme dans de nombreux pays depuis la mi-octobre à la faveur de ce conflit est inquiétante et montre la nécessité de continuer la lutte contre toutes les haines. La FSU œuvre pour sortir des instrumentalisation politiques, encouragées en partie par le pouvoir, et à la création d'un cadre large d'action pour la paix et contre la haine. ♦

Matthieu Leiritz

Alerte psychiatrie

Alors qu'en 1999, 1 million de personnes étaient suivies en hôpital psychiatrique, elles sont aujourd'hui entre 2,3 et 2,4 millions avec moins de psychiatres et de soignant-es. Faute de soins les malades se retrouvent isolés-es ou emprisonnés-es. Les principales organisations de psychiatres hospitalier-es ont dénoncé à maintes reprises le « délabrement avancé » du secteur et le « grand mépris du gouvernement ». Mépris affiché par le ministre de l'Intérieur qui qualifie l'assassinat d'un touriste allemand par un homme fiché S atteint de troubles psychiatriques de « ratage psychiatrique ». Un plan d'urgence apparaît plus que jamais nécessaire.

PLFSS

L'adoption forcée à coups de 49.3 de la loi de financement de la Sécurité sociale renforce son étatisation et la logique financière d'économies et de marchandisation, au détriment de la satisfaction des besoins. Depuis l'instauration en 1996 des lois de financement de la Sécu, le pouvoir politique a pris la main au détriment des partenaires sociaux. Avec le passage répété en 49.3, c'est le pouvoir exécutif qui s'impose au détriment cette fois des parlementaires. Cette pratique n'empêche pas quelques mesures positives comme la lutte contre les fraudes des professionnel·les de santé, la limitation de la « précarité menstruelle » (remboursements à 60 % de certains produits pour les moins de 26 ans et les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire), la gratuité des préservatifs pour les moins de 26 ans, ou quelques améliorations en matière de prévention... Mais parallèlement le budget est insuffisant et en déficit. L'objectif national de dépenses d'assurance maladie n'augmentera que de 3,2 % en 2024 par rapport à 2023. Même si l'inflation ralentissait en 2024, elle aura été de près de 4 % en 2023. Par ailleurs, il faut revaloriser les rémunérations de professions de santé et les besoins augmentent en général de 4 % tous les ans. Le gouvernement programme en fait de nouveaux déficits qui seront instrumentalisés pour de nouveaux reculs.



Loi immigration

Le choix du pire

La nouvelle loi contre l'immigration voulue coûte que coûte par l'exécutif a donc finalement été adoptée, avec le soutien de la droite et de l'extrême droite.

Pour en arriver là, le pouvoir a franchi ses soi-disant lignes rouges, et fait sauter les digues républicaines les unes après les autres, celles qui garantissent l'égalité des droits et leur universalité, celles qui portent un regard humaniste sur l'accueil des migrant·es aussi.

La loi conditionne certaines aides sociales à cinq ans de séjour régulier (allocations familiales, APL, droit au logement) et exclut les personnes visées par une obligation de quitter le territoire français du droit à l'hébergement d'urgence. Elle met fin au droit du sol automatique pour les enfants né·es de parents étrangers. Elle instaure un débat parlementaire annuel et de quotas sur l'immigration. Elle prévoit le retrait d'un titre de séjour en cas de non-respect des « principes de la République ». Elle conditionne l'obtention et la conservation d'un titre de séjour pour les étu-

diant·es étranger·es au dépôt d'une caution et à la justification annuelle du « caractère sérieux des études ». Elle entérine le retour du délit de séjour irrégulier. Les reculs réactionnaires, racistes et xénophobes sont nombreux, et graves.

Après la Défenseure des droits qui soulignait dès le 9 décembre combien ce texte de loi était d'une « gravité majeure pour les droits fondamentaux » des personnes étrangères en France, une cinquantaine d'associations et de collectifs de défense des droits fondamentaux publiaient le 19 décembre

un communiqué dénonçant un projet de loi « le plus régressif depuis au moins 40 ans pour les droits et conditions de vie des personnes étrangères, y compris celles présentes depuis longtemps en France ».

Pour la FSU, cette loi renforce la précarité des sans-papiers et leur répression, facilite leur expulsion plutôt que leur régularisation, supprime des droits sociaux au prétexte du mythe d'un « appel d'air » pourtant contredit par tous les travaux de recherche. Elle appelle à se mobiliser pour en obtenir le retrait. Valérie Soumaille

40 ans de la marche pour l'égalité et contre le racisme

40 ans jour pour jour après l'arrivée à Paris de la Marche pour l'égalité des droits et contre le racisme partie de Marseille sept semaines auparavant, l'intercollectifs contre le racisme, pour l'égalité des droits et Uni-es contre l'immigration jetable appelaient ensemble à manifester le 3 décembre. L'occasion de rappeler que des pratiques violentes et racistes, en particulier les contrôles « au faciès » perdurent au sein de la police et que les discriminations envers celles et ceux qui sont perçues comme étrangères ou leurs descendant·es sont récurrentes, dans le logement, l'emploi, la participation à la vie sociale et citoyenne, la représentation politique... L'occasion aussi de redire l'opposition de tou·tes à la loi Darmanin.

Réchauffement climatique

Une COP décidément pas à la hauteur

Les énergies fossiles, responsables de plus des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre, ont été au cœur des débats de la COP 28 de Dubaï.

Le texte principal adopté lors de cette rencontre annuelle les mentionne pour la toute première fois mais n'évoque qu'une « transition hors des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques » et non une sortie, mesure pourtant indispensable pour atténuer le réchauffement climatique. Pour le climatologue Jean Jouzel, ancien vice-président du Giec, « ce texte est une sorte d'auberge espagnole, chacun peut y voir ce qu'il veut, c'est un problème ». Effectivement, en plus de son manque d'ambition et en l'absence de toute contrainte, il fait également la part belle à des solutions technologiques de captage de CO₂, un mirage pour camoufler la possibilité d'une véritable fuite en avant permettant de poursuivre le système actuel sans rien modifier. Ces technologies, balbutiantes, ne pourraient en effet capter au mieux que 3 ou



Les énergies fossiles question numéro un de la COP 28.

4 % des émissions dans une dizaine d'années.

Si la perspective de l'accord de Paris d'un réchauffement de 1,5 °C au maximum a été réaffirmée, elle est d'ores et déjà plus que compromise avec une trajectoire actuelle de 3 °C. L'urgence est donc de baisser les émissions fortement et rapide-

ment sans attendre d'atteindre une hypothétique neutralité carbone en 2050. Au rythme actuel, 87 % du total des émissions à ne pas dépasser pour rester en deçà des 1,5 °C auront déjà été utilisés dès 2030... L'engagement à tripler les énergies renouvelables est nécessaire mais ne suffira pas à lui seul sans sortie des fossiles ni baisse drastique et équitable de la consommation énergétique globale.

L'autre enjeu de cette COP était la solidarité des pays riches, premiers responsables du réchauffement, envers les pays du Sud. Pourtant, le fond de solidarité « pertes et dommages » comporte de nombreuses limites, entre son hébergement par la Banque mondiale et le volontariat des contributions des pays riches pour le moment très faibles. Les besoins pour faire face aux pertes de récoltes, destructions d'infrastructures ou dépla-

Le ticket de métro à 4 euros

Annoncées le 27 novembre par Valérie Pécresse, présidente du conseil régional d'Ile-de-France mobilités (IDFM) l'augmentation du prix du ticket de métro pour les usager-es occasionnel·les du 20 juillet au 8 septembre 2024 et celle des forfaits spéciaux pour la période ont été adoptées en conseil d'administration le 7 décembre. Selon la présidente, cette augmentation — qui va à l'encontre de l'égalité de service pour tou·tes les usager-es — permettra de financer la hausse de l'offre de transports lors des JO Le ticket passera à 4 euros et le carnet à 32 euros (contre 2,10 et 16,90 actuellement). Un pass *Paris 2024* sera créé permettant de circuler dans toute l'Ile-de-France pour 17 euros la journée ou 70 euros la semaine. Selon Valérie Pécresse, les usager-es régulièr-es ne seront pas impacté·es, les frais et surcoûts (estimés à 200 millions d'euros) seront payés par les touristes.

cements de populations sont ainsi 1 400 fois plus importants que les promesses de financement pour rembourser cette « dette climatique ».

Sur le volet de l'adaptation, les financements pour les pays du Sud, les plus touchés, doivent doubler d'ici à 2025, passant de 20 à 40 milliards de dollars par an, bien loin une nouvelle fois des besoins estimés par l'ONU de 215 à 387 milliards de dollars par an.

La justice comme l'urgence climatique restent un long combat. ♦

Arnaud Malaisé

Visibilité intersexue

Le 10 juillet, le gouvernement a publié son Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGBT+. Cela a été pourtant une occasion manquée d'introduire la reconnaissance des caractéristiques sexuelles comme critère de discrimination. Aujourd'hui en France, les enfants intersexes sont toujours soumis·es à des opérations chirurgicales ou/et des traitements hormonaux sans leur consentement éclairé et sans nécessité de santé. Ces actes constituent des violations des droits humains et ont été condamnés à plusieurs reprises par l'ONU depuis 2016. Il n'y a aucune urgence à agir médicalement sur un corps sain d'enfant. Il n'est pas du ressort des médecins ou des parents de décider d'attenter à l'intégrité physique d'un·e mineur·e sans nécessité vitale. Une circulaire de rappel à la loi s'impose.

Violences contre les maires

L'année 2023 a été marquée par un nombre important de violences à l'encontre des élu·es de proximité, comme à St Brévin ou à L'Haÿ-les-Roses. L'enquête annuelle du CEVIFOP pour le compte de l'Association des maires de France (AMF), rendue publique à l'occasion de son dernier congrès, indique que 69 % des 8 000 répondant·es ont déclaré cette année avoir été victimes d'incivilités (+ 16 points par rapport à 2020), 39 % avoir été insulté·es (+ 10), 27 % avoir été attaqué·es sur les réseaux sociaux (+ 7), et 2 % agressé·es physiquement.

Dans le même temps, le nombre de démissions augmente de plus de 20 %, pas seulement du fait des incivilités, mais aussi des exigences croissantes des administré·es, des relations de plus en plus complexes avec les services de l'État et de la difficulté à concilier l'exercice du mandat avec une vie personnelle ou professionnelle.

Circulaires JO et agent·es

Les Jeux Olympiques et Paralympiques vont dégrader l'organisation du travail des agent·es des services publics. Une circulaire d'Elisabeth Borne adressée aux ministres et aux préfet·es entraîne l'application du dispositif des « circonstances exceptionnelles » à cet événement, ce qui affectera l'organisation et le temps de travail, la contrainte au télétravail, à des permanences, des astreintes, une adaptation et un report de congés annuels, ou même le gel de certaines mobilités et affectations.

Loi Guérini

Agenda en six thèmes pour 2024

Après avoir tenté de proposer un accord de méthode pour lancer et cadrer des négociations et concertations sur de multiples sujets, le ministre de la Fonction publique est revenu à un exercice plus classique.

Pour la FSU, les thématiques qui étaient présentées dans le premier projet d'accord étaient insuffisantes. Les nécessaires revalorisations des carrières, des grilles de rémunération et du point d'indice n'y figuraient pas.

Face à l'opposition intersyndicale majoritaire, le ministre a proposé de manière plus classique un agenda social comprenant six sujets pour des négociations qui s'étaleraient jusqu'au troisième trimestre 2024. Cela concernerait l'évolution des méthodes de discussion sur les salaires et les leviers d'évolution des rémunérations ; l'égalité professionnelle



Un nouveau projet de loi pour la Fonction publique sans aucune discussion ou informations préalables.

entre les femmes et les hommes ; les qualifications et la formation professionnelles ; l'action sociale ; l'organisation, les conditions et l'environnement de travail et enfin, les droits syndicaux.

La FSU reste très critique à l'annonce d'un nouveau projet de

loi pour la Fonction publique sans qu'aucune discussion ou information ne soit intervenue préalablement. Elle s'inquiète de voir arriver une loi qui, par le jeu des navettes parlementaires, risque de se durcir et mettre en danger le statut et installer des politiques de carrière et de rémunération au mérite. ♦

Alain Serié

Région AURA

Quand Wauquiez privatise l'entretien des lycées

La Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA), vient de décider, sans aucune consultation, de livrer l'entretien de huit lycées de la Région au secteur privé.

Douze autres devraient suivre en 2026. Cette décision est inédite dans les Régions et menace gravement le service public. Conformément aux dispositions de la loi dite de *Transformation de la Fonction Publique* de 2019 – que la FSU a combattue – les agent·es pourront être détaché·es d'of-

fice auprès du prestataire privé, ou subir des mobilités forcées en cas de refus. La délégation de service public, au secteur privé, entraînerait une moindre présence des agent·es qui, salarié·s d'une entreprise privée, ne seront plus identifié·s comme appartenant à l'établissement et à la communauté éducative, dégradant ainsi la relation aux élèves. C'est également un risque accru en matière de qualité de service et de sécurité des établissements.

La FSU soutient la mobilisation des agent·es de la Région et appelle à signer la pétition intersyndicale.

La FSU exige l'arrêt immédiat de cette privatisation lancée en Région AURA et bien évidemment l'abrogation de la loi dite de *Transformation de la Fonction publique* qui maltraite la Fonction publique et au bout du bout la qualité du service public. ♦

Christophe Nouhaud

Les salaires à nouveau bloqués

L'ensemble des organisations syndicales a quitté la salle lors de la plénière du Conseil commun de la Fonction publique le 14 novembre dernier afin de protester contre les propos du ministre Guérini.

Celui-ci a indiqué en ouverture de réunion, que les projections en matière d'inflation pour 2024 étant optimistes, rien ne justifiait des mesures salariales supplémentaires.

Le gouvernement compte donc en rester aux mesures mises en place en 2022 et 2023 : à savoir principalement l'augmentation de 3,5 puis de 1,5 % de la valeur du point, la Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, qui rappelons le, reste facultative dans la Territoriale, et l'ajout de quelques points d'indice supplémentaires.

Ces mesures sont loin de compenser le regain d'inflation enregistré depuis deux ans et encore moins les pertes de pouvoir d'achat accumulées



Argument du ministre : l'inflation ralentit.

depuis plus de vingt ans. Un nouveau gel des rémunérations en 2024, va détériorer un peu plus le pouvoir d'achat, accélérer le décrochage de la Fonction publique par rapport au secteur privé, et accentuer sa perte d'attractivité. La note publiée par l'Insee le 25 octobre dernier souligne

qu'en dix ans, la rémunération des agent-es du service public a augmenté deux fois moins vite que celle des salarié-es du secteur privé. Dans le détail, les salaires ont progressé de 4,9 % dans le privé entre 2011 et 2021, contre 2,1 % dans la Fonction publique. En mars, la FSU sera dans l'action sur ce thème.  [Christophe Nouhaud](#)

Petite enfance : baisse de l'accueil

Dans leur baromètre social publié en novembre dernier, l'Association des Maires de France (AMF) et la Mutualité française alertent sur la baisse du nombre de places pour l'accueil des jeunes enfants, qui a diminué de 4 % entre 2017 et 2020, pour atteindre à peine 59 places (crèches, assistantes maternelles...) pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans. Les disparités territoriales sont très importantes avec un rapport de 1 à 7 entre le département le mieux (la Mayenne) et le moins bien doté (la Guyane). Cette disparité touche aussi les services de soutien à la parentalité. Ces dispositifs sont très inégalement répartis sur le territoire, avec une couverture plus importante observée dans la Drôme (33,9 %) et une couverture plus faible dans l'Indre-et-Loire et la Vendée (inférieure à 2 %).

Services publics à la surface

Le 19 novembre, Thomas Cazenave et Bruno Le Maire, ont annoncé dans une interview leur intention d'imposer une réduction de 25 % des surfaces immobilières occupées par les administrations, afin de réaliser les coupes budgétaires découlant de la politique austérioritaire du gouvernement. En février 2023, Elisabeth Borne avait publié sans aucune concertation une circulaire dans laquelle de nouvelles modalités de calcul permettent cette réduction drastique des espaces de tra-

vail des agent-es de l'État. Elle joue pour cela à la fois sur la définition des espaces qui peuvent être consacrés au travail et sur le calcul des effectifs affectés dans un service. Selon la nouvelle doctrine, un restaurant administratif peut devenir un espace de travail, dès lors que les agent-es sont dotés d'un ordinateur portable, d'une table, d'une chaise et d'une connexion internet. Les couloirs et espaces d'accueil peuvent aussi être comptabilisés

pour le travail de bureau ou des réunions. Du côté des personnels, il ne s'agit plus de compter les agent-es affectés au service et donc le nombre de poste de travail, mais d'attribuer à chacun-e un coefficient de temps effectif hebdomadaire sur site prenant en compte la quotité de télétravail ou les activités dites nomades. Il en découle une nouvelle notion de « résident-es », dont le nombre sera systématiquement inférieur au nombre

d'agent-es qui n'auront en conséquence et pour la plupart plus de bureau ni de poste de travail attiré. On devine que cela pourra un peu « coïncider », d'où l'intérêt de pouvoir réglementairement travailler dans un couloir ou à la cantine. Il faudra aussi que les personnels trouvent eux-même chaque jour et parfois au cours d'une même journée leur espace de travail, en fonction de leur activité. 

[Hervé Moreau](#)

Lycée professionnel

Grève contre la réforme

Le 12 décembre, à l'appel entre autres de la FSU, 40 % des enseignant-es de lycée professionnel étaient en grève pour dénoncer le projet de réforme des lycées professionnels qui concerne 630 000 élèves, soit l'équivalent d'un tiers des lycéen-nes du pays.

Déjà fin novembre, l'ensemble des syndicats de la FSU, le SNUEP, le SNES et le SNEP, réunis avec les autres organisations syndicales en commission spécialisée des lycées au ministère, avaient dénoncé le texte relatif à la transformation profonde des trois années de cursus bac pro. Deux jours plus tard, le ministère enfonçait le clou en annonçant 183 postes de moins au concours de recrutement pour les lycées professionnels.

Pour Sigrid Gérardin, cosecrétaire générale du SNUEP-FSU « *en lycée professionnel, le choc des savoirs s'illustre par moins d'école.* »



« En lycée professionnel, le choc des savoirs s'illustre par moins d'école. »

La mise en place de la réforme induirait des pertes lourdes en termes d'horaires disciplinaires pour les élèves : suppressions d'une heure hebdomadaire en seconde et d'une heure et demi en première, de quatre semaines de cours en Terminale soient un total de 170 heures sur les trois ans du bac pro, l'équivalent de six

semaines d'enseignement. De plus, en juin, certain-es élèves seront en stage de prérecrutement dans les entreprises qui embauchent quand d'autres seront en cours ce qui pose un vrai problème d'équité dans la préparation aux examens en vue de l'obtention de leur diplôme. Pour leurs stages, le projet de réforme ne garantit pas aux élèves de partir dans les secteurs d'activité pour lesquels ils ont été formé : « Un

Charte ATSEM

Le 20 novembre le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a publié une charte d'engagement pour une meilleure reconnaissance des compétences professionnelles des ATSEM. Si le fait qu'un cadre national soit posé constitue une avancée, cette charte signée sans consultation des organisations syndicales n'est toujours pas à la hauteur des enjeux. La charte entérine les « faisant fonction » évacuant le problème de recrutements et la spécificité du métier. Elle ne répond pas aux difficultés rencontrées par ces agent-es.

élève formé à la vente pourra ainsi faire un stage en Hôtel-lerie-Restaurant ou dans le secteur du nettoyage... » dénonce le SNUEP-FSU. ♦

Alain Senée

Formation initiale

Nouvelle réforme de la formation

Censée résoudre la crise des recrutements, selon le ministre Gabriel Attal, une nouvelle réforme des concours et de la formation initiale des enseignant-es a été présentée aux organisations syndicales début novembre à partir d'un document envoyé la veille.

La piste privilégiée par le ministre serait celle d'un concours au niveau licence pour les professeur-es de primaire et secondaire suivi de deux années de formation. Lors de ces deux années les stagiaires pourront être en responsabilité dans les

classes rémunéré-es sous statut de stagiaire au minimum de la Fonction publique en tant que élève stagiaire puis à l'échelon 1 de la grille actuelle en tant que fonctionnaire stagiaire. Ces grandes lignes du projet ont été présentées mais le MEN n'a donné aucune information sur la nature et les contenus des concours dont il annonce pourtant la mise en œuvre pour 2025. Le concours actuel serait maintenu le temps de la mise en place.

Face à la précipitation imposée

par le MEN, la FSU et ses syndicats de l'enseignement rappellent les lignes rouges à ne pas franchir. Le ministre espère en repositionnant le concours plus tôt rendre le métier plus attractif. Mais le master doit demeurer le niveau de qualification pour être enseignant-e et le traitement des premier et second degrés doit rester le même. L'entrée dans le métier doit se faire de manière progressive et ne doit pas être envisagée comme un moyen d'enseignement. Enfin la question

des prérecrutements doit être mise sur la table.

Alors que les résultats des évaluations internationales (PISA) démontrent une nouvelle fois l'échec des politiques éducatives françaises en termes d'inégalité, la nécessité de former qualitativement les futur-es enseignant-es – comme l'ont fait les pays en tête du classement – se heurte à l'abandon par le MEN de l'ambition d'une école émancipatrice. Gabriel Attal est censé faire ses propositions en février. ♦ Marie-Rose Rodrigues-Martins

Annonces Attal

Un « choc » violent contre la démocratisation des savoirs

Mettant le creusement des inégalités remis en lumière par Pisa et singeant une consultation des personnels, le ministre de l'Éducation vient de formaliser l'ensemble des annonces distillées depuis plusieurs semaines parachevant une école du tri social.

En lieu et place de dégager des moyens pour aider et soutenir les élèves au sein des classes ordinaires, le ministre promet le recours accru à un dispositif de suivi individualisé en dehors du temps scolaire dès le primaire. La prescription de « stage de réussite éducative » priverait certain-es élèves d'une partie des vacances pour de minces bénéfices temporaires. Cela serait la condition pour éviter un redoublement, brandi comme une menace. Un redoublement à nouveau facilité alors que la recherche a mis en avant ses aspects inégalitaires, coûteux, stigmatisants et inefficaces sur le long terme.

Dans une visée similaire, l'introduction de trois groupes de niveau en français et en mathématiques



Le ministre n'a pas retenu le choc des inégalités scolaires notées par Pisa.

dès la sixième et ce pour environ un tiers du temps scolaire, viendrait éclater le groupe classe comme la réforme Blanquer au lycée. La recherche scientifique en montre pourtant le caractère délétère, le risque d'une amplification des inégalités scolaires

et une stigmatisation des élèves altérant leur confiance en eux et aggravant la menace du stéréotype. Bien que qualifiés de temporaires, seuls des changements à la marge y seraient apportés en cours d'année. Ces groupes de niveau seront constitués à partir de résultats scolaires – eux-mêmes – corrélés à l'origine sociale au risque d'un tri précoce dès l'école primaire. Ils acteraient bel et bien une forme de filiarisation pérenne au sein du collège, mettant fin implicitement au collège unique. Un dernier couperet serait mis en place à la fin du collège selon l'obtention ou non d'un brevet aux modalités d'examen renforcées, générant ainsi plus d'échec de l'aveu même du ministre, qui déterminerait le passage en seconde ou dans une « prépa lycée ». Une nouvelle fois ce couperet serait

Une volonté d'assujettir les enseignant-es

Le « choc des savoirs » sera également brutal et autoritaire pour les personnels avec la perspective d'une négation de leur professionnalité. Les annonces ministérielles déclinent une somme de mesures en ce sens : méthodes prescrites, programmes réécrits de la maternelle au CE2 en dehors de tout consensus dès la prochaine rentrée, instillant une forme de nouveauté permanente empêchant leur appropriation, manuels labellisés voire imposés en CP et CE1, batteries d'évaluations nationales et de tests de niveau pour piloter et standardiser les enseignements... Cette volonté de contrôle accru et de normalisation des pratiques entend bien déposséder les enseignant-es de leurs expertise et capacité à élaborer les ressources nécessaires pour faire « du bon travail » et construire un enseignement émancipateur pour les élèves.

socialement déterminée : 3 % des enfants de cadres échouant à l'examen actuel contre 18 % des enfants d'ouvriers. Ces annonces sans moyens nouveaux mettraient un terme à toute perspective de démocratisation des savoirs. Un « choc » particulièrement violent et injuste pour les élèves, notamment celles et ceux issus des classes populaires. Un « choc » contre lequel FSU se mobilise pour revendiquer une école émancipatrice pour toutes et tous. 🍀

Arnaud Malaisé

Ce que dit vraiment Pisa

Chaque nouvelle livraison de Pisa met en exergue le poids énorme en France des inégalités scolaires en fonction de l'origine sociale des élèves. Celle de 2022 n'y fait pas défaut, l'écart en mathématiques est ainsi de 113 points entre les élèves les plus favorisé-es socialement et celles et ceux les moins favorisé-es. Sur un score moyen de 474, ce différentiel est énorme. Autre particularité française, la hausse inédite d'établissements signalant un manque d'enseignant-es passant de 17 % en 2018 à 67 %. Seul le Cambodge fait pire sur les 81 pays de l'Ocde... Pisa se montre un révélateur indiscutable des effets néfastes du sous-financement de l'éducation et des mesures des gouvernements successifs. Pourtant, les annonces autour du « choc des savoirs » se placent dans un total déni de ses enseignements.

Alertes sociales FSU-SNUipp

La FSU-SNUipp, premier syndicat des enseignants et enseignantes du premier degré, a déposé 102 alertes sociales, une par département. Leur objectif ? Alerter sur la forte dégradation des conditions de travail des professeur-es des écoles et des AESH. Pour le syndicat, l'inclusion, qui se fait sans moyens ni formation spécifique, est une des premières raisons du mal-être des écoles. Avec ces alertes, les personnels demandent non pas un choc des savoirs mais des actes forts.

Parents vigilants

Depuis la rentrée, des activités et enseignements proposés dans les écoles et établissements font l'objet de pressions de la part de « Parents vigilants » qui cherchent ainsi à imposer une vision réactionnaire et antirépublicaine de l'École. Face au silence du ministre de l'Éducation nationale, pourtant plusieurs fois interpellé sur le mode opératoire de cette association (raids numériques, identités et coordonnées rendues publiques) qui pourrait conduire à des drames, la FSU, le SGEN-CFDT, l'UNSA, la CGT et Sud Education ont décidé de lui adresser un courrier afin d'exiger des réactions à la hauteur des attaques.

La FSU dans le syndicalisme international

Les organisations syndicales africaines affiliées à l'Internationale de l'éducation se sont réunies à Johannesburg en novembre dernier sur le thème du devenir des systèmes éducatifs en Afrique et de l'action syndicale. Le comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF), soutenu par la FSU, et présidé par le SNES-FSU, a participé aux travaux de la conférence afin de promouvoir le principe de la lutte syndicale pour l'enseignement public, dans un contexte où il est partout menacé.

Lycée agricole

Le nouveau bac ne passe pas

Mardi 14 novembre, un rassemblement d'enseignants de lycée agricole se tenait devant le bureau de la direction de l'enseignement agricole à l'appel de l'intersyndicale pour dénoncer le cadre du bac professionnel nouvelle formule. Il s'agit de diviser le volume horaire de pluridisciplinarité (enseignement sur projet regroupant plusieurs disciplines), et uniquement celles-ci, par le nombre de semaines à l'année et non plus par le nombre de semaines de présence des élèves dans l'établissement. Cette manipulation de l'administration, diminue le volume hebdomadaire des enseignant-es et laisse à penser que leur travail s'arrête pendant que leurs élèves sont en stage. « C'est l'annualisation du temps de service » dénonce Frédéric Chassagnette du Snetap-FSU. « On nous dit, en gros, que les heures de pluridisciplinarités valent moins



Une diminution du volume hebdomadaire de travail des enseignants.

que les autres heures... » Si cette modification concerne seulement les bacs professionnels aujourd'hui, l'intersyndicale suspecte le gouvernement de vouloir généraliser à toutes les filières agricoles ce qui signifierait une perte de 250 ETP, soit 25 % de plus

que toutes les suppressions du premier quinquennat. Alors que 50 % des professionnels dans l'agriculture partiront à la retraite d'ici dix ans, le besoin d'un enseignement agricole solide n'aura jamais été aussi prégnant pour relever le défi du renouvellement des générations d'agriculteurs et agricultrices. ♦ **Alain Sené**

Mixité sociale

Que du bonheur !

Une note de l'Institut des politiques publiques synthétise les apports des recherches les plus récentes sur les effets de la mixité sociale en milieu scolaire.

Les conclusions en sont claires : au delà des effets sur les apprentissages, la mixité sociale agit sur le bien-être des élèves, quel que soit leur milieu social d'origine ; les élèves exposés à des camarades d'origines sociales plus variées ont des réseaux amicaux plus denses et diversifiés socialement et sont plus confiant-es quant à leur

capacité à progresser. Elle constitue une source d'enrichissement personnel pour les élèves, en favorisant leur développement socio-émotionnel (altruisme, degré de préférence pour l'équité et le partage) et en réduisant l'impact des stéréotypes sociaux et raciaux. Enfin, ses effets sont bénéfiques sur la poursuite d'études supérieures et l'insertion sur le marché du travail, notamment pour les élèves issus de milieux sociaux défavorisés.

Les causes de la ségrégation

scolaire en France sont connues : la délimitation de la carte scolaire et la capacité du secteur privé sous contrat à s'en affranchir, notamment au bénéfice des élèves issues d'un milieu social favorisé, avec la possibilité pour les établissements privés sous contrat, financés majoritairement sur fonds publics et où sont scolarisés aujourd'hui 21 % des élèves de l'enseignement secondaire, de recruter comme bon leur semble. ♦

Matthieu Leiritz

Loi de finances

Un budget contre l'École publique

Le projet de loi de finances 2024, imposé par 49.3 à l'Assemblée nationale, prévoit la disparition de 2 193 emplois d'enseignant-es fonctionnaires pour 21 073 élèves en plus.

C'est la deuxième année consécutive que des emplois sont supprimés dans le premier degré public : 1 709 pour 2024, 1 117 en 2023.

Quant au second degré, 484 suppressions d'emplois sont prévues. En sept ans de présidence Macron, c'est 8 865 emplois d'enseignant-es supprimés dans le second degré public. En six ans, le gouvernement aura supprimé 1 621 postes en lycée professionnel.

Aucune création d'emploi de CPE, Psy-Én, infirmier-es scolaires, médecin, n'est prévue. Le plafond d'emploi pour les AED baisse de 79 emplois en équivalent temps plein travaillé (ETPT), - 352 en deux ans.

Si le budget de l'Éducation nationale augmente de 3,9 milliards d'euros (+ 6,5 %), c'est principalement du fait des mesures salariales. La hausse globale de 560 emplois est due à la création de 3 000 emplois précaires d'AESH et 253 dans l'administration.

La situation des nombreux



L'emploi à nouveau en diminution.

personnels sous contrat continue à se dégrader. Pour les AESH, AED ou contractuel-les, il n'y a aujourd'hui aucune perspective d'amélioration des salaires, des conditions de travail ni de création d'un statut protecteur.

La politique éducative d'Emmanuel Macron avantage l'en-

seignement privé qui bénéficie de la plus forte augmentation de budget (+ 6,7 %), notamment l'enseignement professionnel privé (+ 15 %).

Pour l'enseignement supérieur et la recherche, la baisse du budget aura des conséquences sur l'emploi, les rémunérations, les capacités à mener des projets, les conditions de travail des personnels et d'étude pour les étudiant-es.

Ce régime draconien prive le service public d'éducation des moyens indispensables à son bon fonctionnement. Il annonce une rentrée scolaire 2024 catastrophique.

La FSU réclame un plan massif d'investissement dans l'enseignement public : créer des emplois et revaloriser nos métiers pour les rendre plus attractifs constitue une urgence nationale. ♦

Sandrine Charrier

Stage en juin pour les élèves de Seconde

Dès cette fin d'année scolaire, du 17 au 28 juin, les élèves de Secondes générale et technologique devront effectuer une séquence d'observation en milieu professionnel sur le modèle de ce qu'ils ont fait en Troisième. Cette obligation est désormais inscrite dans les grilles des enseignements communs de Seconde (décret et arrêté du 29 novembre 2023). La contrainte peut être levée en cas de séjour à l'étranger au titre de la mobilité internationale ou de séjour de cohésion du service national universel (SNU). Comment mettre 550 000 jeunes en stage ou au SNU en même temps ? Malgré l'appel ministériel aux collectivités, au MEDEF et à tous les services publics, on voit mal comment assurer le suivi pédagogique et la sécurité de l'ensemble de ces jeunes ? Toutes les conditions sont réunies pour que le déroulement de ces stages soit inégalitaire. Certaines jeunes issu-es de familles socialement favorisées bénéficieront d'un réseau ou de moyens qui leur permettront davantage que d'autres d'obtenir un stage. Cela impactera également les jeunes en lycée professionnel, qui seront en concurrence, puisque parallèlement une bonne partie des élèves de Terminale bac pro effectueront une période de formation en milieu professionnel en juin...

Inclusion

L'enquête dévoilée en octobre de Benjamin Moignard et Eric Debarbieuxon révèle que l'inclusion des élèves à besoins particuliers est une des premières difficultés que rencontrent les enseignants et enseignantes.

Explosion du nombre de fiches du registre sécurité et santé au travail, professeur-es se sentant dépassé-es face à des élèves qui « explosent », AESH sous payé-es, pas formé-es, RASED supprimés, la situation d'urgence nécessite une autre réponse que celle du MEN de fusionner AESH et des AED qui deviendraient des Assistant-es pour la réussite éducative (ARE). Un acte 2 de l'inclusion du MEN totalement à revoir. C'est le sens de l'interpellation de la FSU dans une lettre ouverte au ministre.

IR

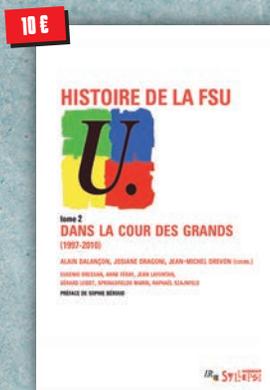


LA FSU A 30 ANS

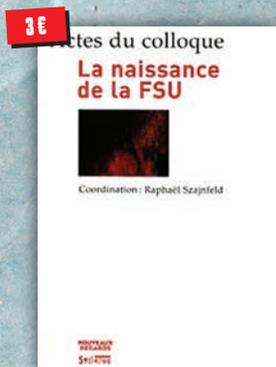
Des publications à commander en ligne ou par courrier



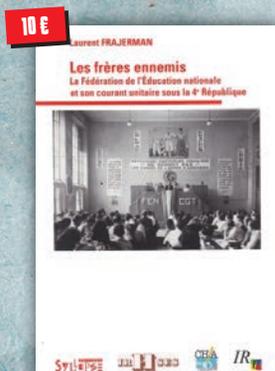
Histoire de la FSU
Tome 1
Une percée flamboyante
Raphaël SZAJNFELD



Histoire de la FSU
Tome 2
Dans la cour des grands
Alain DALANCON
Josiane DRAGONI
Jean-Michel DREVN



La naissance de la FSU
Actes du colloque 2006
Coordonné par
Raphaël SZAJNFELD



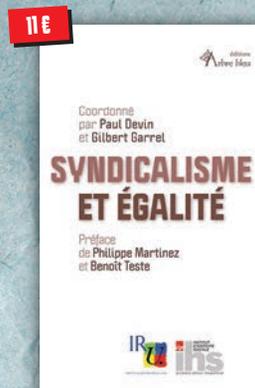
Les frères ennemis
La FEN et son courant unitaire sous la IV^e république
Laurent FRAJERMAN



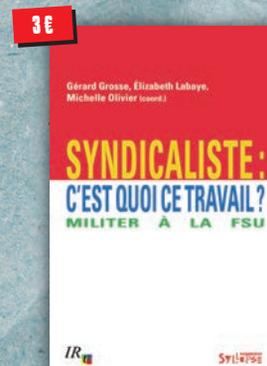
Le syndicalisme au défi du 21^e siècle
Coordonné par Jean-Michel DREVN
Préface de Paul DEVIN



Le syndicalisme en-commun
Francis VERGNE,
Louis-Marie BARNIER, Jean-Marie CANU,
Christian LAVAL, Erwan LEHOX



Syndicalisme et égalité
Coordonné par Paul DEVIN et
Gilbert GARREL
Préface de Philippe
MARTINEZ et Benoît TESTE



Syndicaliste : c'est quoi ce travail ?
MILiter à la FSU
Gérard GROSSE, Elisabeth LAHAYE,
Michelle OLIVIER,

« Nous faisons l'école, faisons-nous entendre »



Dossier réalisé par :

Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Hervé Moreau, Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée, Valérie Soumalle

Face à cette école du tri social, la FSU engage une campagne « Nous faisons l'école, faisons-nous entendre » pour promouvoir son projet émancipateur de la maternelle à l'université.

« **N**ous on croit, et on porte, la réussite de tous et toutes, ce n'est que comme ça que l'on peut faire société ensemble, que l'on peut dépasser les clivages. »

déclare Benoît Teste. C'est en ce sens que la FSU lance sa nouvelle campagne « *Nous faisons l'école, faisons-nous entendre* ».

Il faut remettre au centre du système éducatif l'objectif premier qu'est l'émancipation à toutes les étapes du parcours des élèves, quel qu'il soit. Pour les personnels de toutes les professions liées à l'éducation, amélioration de leurs conditions de travail

et de leurs rémunérations et développer un vrai plan de recrutement et de formation. Le destin scolaire des élèves ne doit plus être dépendant de leur origine sociale et passe par une réforme du système éducatif fondée sur la conviction que toutes et tous sont capables de réussir. De la maternelle dès 2-3 ans à 18 ans, puis dans le supérieur, l'École doit s'assurer que tous les élèves entrent dans les apprentissages scolaires, ne permettre aucun décrochage et puisse leur permettre développer leur propre parcours. La FSU propose dès le début de la scolarité, à l'école maternelle, puis à l'école élémentaire, une autre

politique de l'école en rupture totale avec les pratiques évaluatives, didactiques et pédagogiques imposées ou induites qui placent une grande partie des élèves, les moins conniventes avec la culture scolaire, dans une situation de non-réussite très vite qualifiée de difficulté scolaire. Les élèves des classes populaires et principalement celles et ceux de l'éducation prioritaire, ont été particulièrement visés par les prescriptions ministérielles prônant un enseignement de plus en plus formaté et restreint aux dits fondamentaux. Le système éducatif doit offrir à chaque élève un parcours scolaire dans lequel il ou elle puisse évoluer et se construire. Pour cela, il doit se doter de moyens (personnels surnuméraires, spécialisés, effectifs d'élèves réduits, véritable formation initiale et continue,...) afin de ne laisser aucun élève en échec. Ce n'est pas en détruisant la voie professionnelle ou en réduisant de manière récurrente le financement de la recherche à l'université, que le système scolaire actuel réduira les inégalités sociales ; cela ne fait « que les conforter » affirme Patrick Rayou, professeur émérite en sciences de l'éducation.

Pour combattre le développement actuel d'un système scolaire, inégalitaire et injuste, la FSU défend le principe d'un service public laïque et émancipateur de l'éducation.

Une école publique, émancipatrice, laïque et gratuite



Objectif : former les citoyens et les citoyennes éclairés de demain, nourri-es d'une culture commune qui fasse sens, exigeante et ambitieuse pour toutes et tous.

Alors que l'école française demeure l'une des plus inégalitaires des pays de l'OCDE, les politiques scolaires actuelles sont à l'opposé des intentions affichées : conniventes avec les politiques les plus libérales des 20 dernières années, elles vont à l'encontre de la démocratisation de l'accès aux savoirs, et conduisent à une école à deux vitesses.

Pour la FSU, c'est d'abord à l'École que doit se construire l'essentiel de la réussite scolaire. Seul le service public d'éducation national, par son caractère obligatoire laïque et gratuit, et son maillage de l'ensemble du territoire, est à même de proposer à chaque jeune des programmes et des modalités de scolarisation similaires. Un projet d'école progressiste et émancipateur, fort de la conviction que tous les élèves sont capables, doit s'atteler à combattre les inégalités sociales, à prioriser la mixité et la laïcité pour bâtir un cadre commun.

Une école émancipatrice

Son objectif : former les citoyens et les citoyennes éclairés de demain, nourri-es d'une culture commune qui fasse sens, exigeante et ambi-

tieuse pour toutes et tous. Ce réseau de savoirs et de compétences doit permettre à l'ensemble d'une génération de quitter le système éducatif avec les clés de compréhension du monde qui l'entoure et de sa complexité. Cette culture commune inclut tous les champs culturels (linguistique, scientifique, artistique, technologique, physique et sportif...). Ce projet émancipateur doit garantir sur tout le territoire l'accès à l'école maternelle dès deux ans dans de bonnes conditions pour les familles qui le souhaitent, celui-ci sera un facteur de réussite scolaire, de prévention et de réduction des effets des inégalités sociales. La continuité des apprentissages doit être garantie d'un niveau à l'autre. Pour autant, des paliers sont indispensables car ils permettent au jeune de se construire. S'opposant au retour du redoublement annoncé par le ministre de l'Éducation nationale, la FSU estime qu'il faut se donner les moyens de construire des alternatives comme desserrer le temps scolaire pour acquérir les savoirs, multiplier les situations d'apprentissage, mettre en place des passerelles, ou

Des postes

De la maternelle à l'université, en passant par l'enseignement professionnel, c'est plus de 10 000 postes que l'État a supprimés depuis 2017. La FSU, à travers ses différents syndicats, réclame des moyens supplémentaires pour garantir aux élèves un enseignement digne de ce nom. Dans son plan d'urgence pour l'école, la FSU-SNUipp évaluait à 90 000, le nombre de postes supplémentaires nécessaires pour un bon fonctionnement de l'école dont 46 000 de postes surnuméraires. Dans le second degré, victime de la réforme des lycées de Jean-Michel Blanquer, le SNES-FSU estime qu'il manque actuellement 46 300 postes pour retrouver le taux d'encadrement de 2006. Dans le supérieur, la FSU réclame la création de 6 000 postes de titulaires par an tous corps confondus pendant dix ans et un vaste plan de titularisation des contractuels recrutés sur fonctions pérennes.

laisser la possibilité aux élèves de revenir sur des apprentissages non acquis précédemment.

Une école laïque et gratuite

La laïcité est un principe essentiel pour garantir l'absolue liberté de conscience, l'égalité des droits, devant la loi et ainsi les libertés de chacun.e. Elle est un des outils favorisant l'émancipation. La FSU s'oppose à toute instrumentalisation des programmes par les groupes de pression politiques, religieux. Le service public national d'éducation doit tout mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités, et garantir partout le droit de toutes et tous à l'éducation, à la formation et à la réussite scolaire, d'où la nécessité de sa gratuité. Pour cela, il est indispensable de compenser les inégalités de moyens entre collectivités. Les spécificités des territoires doivent être prises en compte et les dotations doivent être abondées en conséquence.

La FSU refuse qu'au nom de la réduction des dépenses de l'État, les élèves soient sacrifiés et réclame un budget à la hauteur de l'ambition qu'elle a pour sa jeunesse (voir encadré). 💧

Lycée professionnel : culture commune pour un métier

Les réformes de la formation professionnelle n'ont en fait eu qu'un seul objectif : développer l'employabilité des futur-es salarié-es pour permettre à l'Europe de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* ».

La stratégie de Lisbonne basée sur une logique de développement du capital humain n'a pourtant pas permis à l'Europe d'atteindre ses objectifs. Au lieu de lutter contre le chômage, les licenciements et les fermetures d'entreprises, il s'agit d'utiliser l'enseignement professionnel et l'apprentissage comme outils au service du recrutement des entreprises, de l'abaissement du coût du travail et répondre le plus rapidement « *aux besoins de compétences* » des entreprises en orientant et insérant de plus en plus tôt les jeunes. Le rapprochement École-Entreprise devenant le maître mot pour mettre l'école au service du marché !

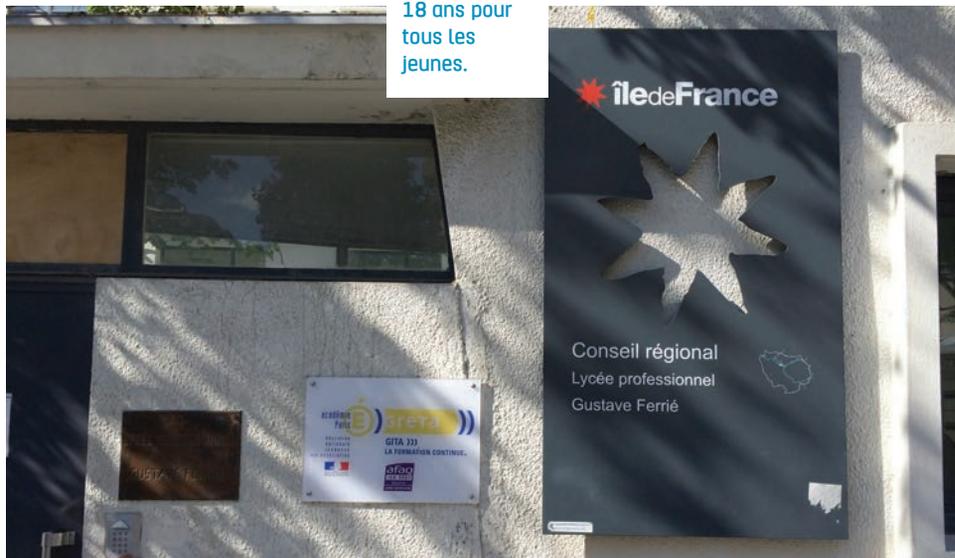
La FSU rappelle le rôle fondamental de la formation initiale sous statut scolaire qui doit être portée jusqu'à 18 ans pour tous les jeunes. Ce temps de formation initiale des jeunes doit leur permettre d'acquérir une culture commune qui fait sens pour eux. Elle doit unir l'ensemble d'une génération par l'acquisition

La FSU rappelle le rôle fondamental de la formation initiale sous statut scolaire qui doit être portée jusqu'à 18 ans pour tous les jeunes.

de savoirs permettant de comprendre le monde, d'évoluer dans une société apaisée et d'accéder à l'émancipation. Cette formation doit être globale, complète et permettre, pour les jeunes de lycée professionnel, d'acquérir une formation initiale solide leur permettant d'évoluer professionnellement. Loin d'une vision adéquationniste formation/emploi, elle doit permettre aux jeunes qui s'y inscrivent librement, par un choix éclairé, d'acquérir l'ensemble de cette culture commune tout en les préparant à un métier.

En effet comme le rappelle la sociologue Fabienne Maillard, « croire que les entreprises sont capables de définir leurs besoins à moyen et long terme revient à nier les incertitudes de l'économie. C'est oublier les délocalisations, faillites, etc. Et répondre à des demandes et objectifs locaux dans un territoire donné, cela risque d'enclaver les lycéens professionnels dans une formation réductrice, limitée et limitative... »

La formation ne doit donc pas les enfermer et doit leur permettre de changer de spécialité ou de voie du lycée si tel est leur choix. Elle doit aussi leur garantir de pouvoir poursuivre leurs études dans le supérieur et y préparer. 💧



Une solution pour toutes et tous

La FSU affirme l'éducabilité de tou-tes, le tou-tes capables. Elle défend l'idée d'une école qui - dans le cadre du service public d'éducation, s'adressant à tou-tes de façon égalitaire tout en donnant plus à celles et ceux qui en ont le plus besoin - permet à l'ensemble des élèves d'accéder à une culture commune construite sur des savoirs disciplinaires diversifiés et progressivement spécialisés, et favorise leur émancipation intellectuelle, culturelle et sociale.

Cela sous-entend, (re)donner à l'école les moyens de traiter la difficulté scolaire en interne par le retour des réseaux d'aides spécialisés, et mettre en œuvre des équipes pluriprofessionnelles facilitant la prise en charge des difficultés sociales (personnels du travail social, psychologues et de santé notamment) afin d'en limiter les conséquences sur la scolarité des élèves. Cela sous-entend aussi des modes de scolarisation variés adaptés aux besoins des élèves comme des sections et établissements d'enseignements adaptés (SEGPA, EREA) pour les élèves présentant des difficultés scolaires importantes et des unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) pour les élèves en situation de handicap. Les élèves présentant une déficience intellectuelle souvent associée à des troubles de la personnalité, moteurs et sensoriels ou des troubles graves de la communication doivent pouvoir être accueilli-es dans des établissements spécialisés comme les Institut médico-éducatifs (IME) permettant une meilleure articulation entre le soin et les apprentissages. Quant à l'inclusion en milieu ordinaire, elle doit se faire dans le cadre d'effectifs de classe allégés, avec du temps de concertation inclus dans les services d'enseignants formés et en présence d'AESH titularisées et recrutées à temps plein.

Démocratiser le système scolaire



Permettre à l'ensemble d'une génération de quitter le système éducatif avec les savoirs et les compétences nécessaires à sa participation citoyenne et à son émancipation.

Le principe fort de l'éducabilité de tous et toutes les élèves guide le projet pour une école émancipatrice et démocratique de la FSU, de l'école maternelle à l'université.

Cette école doit permettre à l'ensemble d'une génération de quitter le système éducatif avec les clés de compréhension du monde, les savoirs et les compétences nécessaires à sa participation citoyenne et à son émancipation, et les moyens de continuer à se former. Elle s'appuie sur les contenus enseignés et les pratiques pédagogiques, et se construit aussi dans toutes les situations de vie collective rencontrées dans les écoles et établissements scolaires. Les programmes nationaux doivent ainsi être éman-

cipateurs, démocratisants, et cohérents entre eux. Une formation des personnels, initiale comme continue, digne de ce nom doit également être repensée.

La FSU défend ainsi une scolarité dont l'obligation est portée à 18 ans, avec un collège permettant une orientation choisie vers la voie générale, technologique ou professionnelle du lycée, sans hiérarchie entre ces voies, au service de la réussite de tous et toutes. Cette organisation du lycée en voies progressivement diversifiées, dans leurs contenus comme dans leur durée, exclut donc toute incitation à rejoindre prématurément l'apprentissage et nécessite de lutter efficacement contre toute reproduction

Donner plus à celles et ceux qui ont moins

Si depuis 40 ans, avec la faiblesse des moyens attribués, l'Éducation prioritaire n'a pas permis d'en finir avec les inégalités scolaires, elle en a limité l'accroissement alors même que les inégalités économiques, sociales, territoriales et de santé se sont aggravées.

La FSU réaffirme la nécessité d'un label REP reposant sur des critères nationaux, transparents et égaux, seul garant d'obtention de moyens sans mise en concurrence des écoles et établissements pour la prise en charge des difficultés scolaires des élèves des milieux populaires, majoritairement accueillis en Éducation prioritaire, qui n'ont que l'école pour apprendre.

Le label de l'éducation prioritaire doit être unique de la maternelle au lycée, couvrant les écoles orphelines, l'enseignement professionnel, ainsi que les écoles et établissements en zone rurale et DROM qui relèvent de ses critères, et mettant un terme au « décrochage » des REP par rapport aux REP+.

Pas de sélection dans le supérieur

Il faut en finir avec la sélection à l'entrée de l'université, et investir massivement dans l'enseignement supérieur public.

ParcourSup organise la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur et impose un modèle éducatif intégrant les logiques de concurrence et de ségrégation sociale et territoriale. A cela s'ajoute l'incompréhension des élèves et des familles face au secret des critères de sélection et à l'opacité du fonctionnement de la plateforme comme du manque de cohérence nationale et de lisibilité des attendus de certaines formations.

La FSU exige l'abrogation de ParcourSup et la remise à plat des modalités d'entrée dans l'enseignement supérieur, dont la ligne directrice doit être que chaque jeune puisse accéder à la formation universitaire de son choix, dans un établissement public de sa région.

sociale et contre toute orientation précoce et subie.

Les moyens nécessaires en personnels doivent être attribués pour l'ensemble du système éducatif, au-delà de la réduction des effectifs au sein de toutes les classes qui ne cessent de croître actuellement, ce qui pèse sur les apprentissages, en particulier des élèves en difficultés et/ou besoin éducatif particulier dont l'accompagnement se dégrade. Une école démocratique nécessite ainsi des équipes pluriprofessionnelles en nombre suffisant : AESH, AED, ASEM, CPE, personnels infirmiers, sociaux et Psy-ÉN... avec un temps de présence prenant en compte les besoins.

La FSU ne se résoud pas à la logique qui sous-tend l'ensemble du système éducatif actuel, assurer une insertion rapide et sans condition des jeunes issus des milieux populaires sur le marché du travail tout en formant des élites destinées aux études longues, et promeut une école émancipatrice pour toutes et tous. ♦

Un véritable service public du supérieur et de la recherche

Pour la FSU, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur reste indispensable pour offrir à tou-tes les jeunes les chances d'acquérir un haut niveau de qualification et plus largement de développer les savoirs et l'esprit critique, au fondement de la formation de citoyen-nes émancipé-es.

Cela passe par des formations publiques et gratuites ouvertes à tou-tes dont les taux d'encadrement seraient alignés vers le haut. Les diplômé-es de licence doivent pouvoir suivre leur cursus dans des parcours de master compatibles, à commencer par ceux de leur établissement. Des investissements sont indispensables pour de bonnes conditions de travail et d'études : rénovation des bâtiments, plan de construction de véritables campus universitaires publics et de logements étudiants gérés par le Crous. Une allocation universelle pour chaque étudiant-e doit leur permettre de subvenir à leurs besoins et garantir leur indépendance.

Pour la FSU, développer ce projet éducatif et la recherche publique avec l'objectif de construire un avenir plus juste et durable nécessite des titulaires recruté-es en nombre suffisant, le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires, une revalorisation salariale de nos métiers et une reconnaissance du diplôme de doctorat. Les heures statutaires d'enseignement représentent maintenant moins de la moitié du volume d'heures assurées dans l'année.

Le financement récurrent de la recherche doit être augmenté et réparti équitablement.

Pour espérer atteindre l'objectif de 2 % du PIB pour l'enseignement supérieur fixé par la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (Stranes), la FSU revendique une augmentation du budget de deux milliards d'euros (hors immobilier) consacré aux formations. Dès maintenant, une convergence de la dépense moyenne par étudiant-e

dans les différentes formations post-baccalauréat est indispensable. La FSU défend un modèle d'université démocratique, la logique de coopération à tous les niveaux plutôt que la mise en concurrence, le retour au droit commun pour les établissements publics expérimentaux créés depuis 2018, qui accentuent les inégalités et s'éloignent des missions et des valeurs des services publics.

L'enseignement supérieur et la recherche (ESR) doivent pouvoir se développer au service des besoins sociaux indépendamment des forces politiques, économiques et religieuses. Les libertés académiques sont au fondement de la production des connaissances scientifiques et de la formation à l'esprit critique. La FSU est attachée d'une part, au statut de fonctionnaire conçu pour mettre l'agent-e à l'abri des pressions, d'autre part, à la collégialité dans les procédures et les missions des universités, laquelle se conjugue avec la dimension collective des libertés académiques. ♦

Une allocation universelle pour chaque étudiant-e doit leur permettre de subvenir à leurs besoins et garantir leur indépendance.



La crise du recrutement à l'Éducation nationale est bien installée



La FSU revendique une formation universitaire validée par un Master, des voies d'accès diversifiées et des prérecrutement s, qui ne sont pas envisagés dans le scénario cible annoncé.

En 2023, plus de 2 700 postes n'ont ainsi pas été pourvus par manque de candidat-es aux différents concours. Les causes sont multiples, mais on peut difficilement ne pas faire le lien avec la dégradation continue des conditions de rémunération et de travail.

S'ajoute à cette désaffection envers les métiers de l'enseignement une augmentation des démissions et des demandes de rupture conventionnelle et un accroissement très fort de la proportion – à présent majoritaire – d'enseignant-es insatisfait-es de leur métier (selon les enquêtes et rapports de l'ASL de 2022 et 2023). Les répondant-es à ces enquêtes estiment qu'ils et elles sont, entre autre, insuffisamment formé-es.

Mais depuis des années les conditions faites aux stagiaires sont maltraitantes, en particulier parce que le ministère y voit un moyen d'enseignement pour combler le manque d'enseignant-es en poste. Et la réforme de la formation annoncée par le ministre ne répond pas plus aux besoins et aux exigence d'une École de qualité et émancipatrice que les précédentes.

La FSU revendique une formation universitaire validée par un Master, des voies d'accès diversifiées et des prérecrutements, qui ne sont pas envisagés dans le scénario cible annoncé. Elle est notamment opposée à toute généralisation des Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE), à l'utilisation des stagiaires comme moyens d'em-

ploi et à tout décrochage du niveau de qualification entre premier et second degré. Elle dénonce la volonté de reprise en main et de contrôle de la formation par le MENJ qui fait peser le risque d'une dénaturation du métier. Elle demande que des représentant-es de l'ESR soient présent-es dans les échanges entre le MENJ et les organisations syndicales et que le calendrier très contraint soit revu pour laisser le temps de la concertation.

À cette formation exigeante, de haut niveau et permettant aux enseignant-es d'être concepteurs et conceptrices de leur métier, doit s'ajouter une véritable revalorisation des rémunérations. Le candidat Macron à la présidentielle avait promis une revalorisation sans conditions de 10 %. Mais les mesures prises par le ministre de la Fonction publique (revalorisation de 1,5 % du point et attribution de 5 points) sont insuffisantes. À l'Éducation nationale, la prime d'attractivité entraîne un tassement des grilles et augmentation de la part de l'indemnitaire. Une réelle revalorisation, au-delà même de la simple compensation de l'inflation, est donc indispensable dans le respect du principe de carrière de la Fonction publique. ♦

Évaluation(s) : un outil de contrôle

Alors que des pays, comme la Finlande, championne aux résultats du programme international pour le suivi des acquis (PISA) des élèves de 15 ans pendant des années, s'engagent dans le courant *school improvement* centré sur la capacité de l'école à s'améliorer et sur les conditions qui y contribuent (collectif de travail, pratiques,...), la France, pourtant championne des inégalités choisit de suivre le courant *school effectiveness*. Avec ses annonces du 7 décembre, le ministre prône, en s'engageant dans ce courant, la performance, le redoublement en cas de difficultés, un enseignement réduit aux dits fondamentaux ainsi que des tests fréquents auprès des élèves. L'évaluation des élèves, des enseignant-es et des établissements devient l'outil privilégié du contrôle. La réussite des élèves exige au contraire de s'inscrire dans une politique dans la durée, qui repose sur le collectif, la coopération, et nécessite un investissement total sur le système public d'éducation et une forte valorisation des enseignant-es au travers de la formation et d'une véritable revalorisation financière.

Patrick Rayou : « Installer une réflexion sur les finalités mêmes du système éducatif »

Patrick Rayou est professeur émérite de sciences de l'éducation à l'Université Paris 8, membre du laboratoire Circeft-Escol et du collectif d'interpellation du curriculum (CICUR)

Quel était le projet de société lié à la démocratisation de l'école, notamment à travers le collège unique et l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ?

Ouvrir l'école à de plus en plus d'élèves issus de toutes les catégories sociales peut en réalité participer de plusieurs projets de société concurrents. La théorie du capital humain, qui promeut la formation d'une main d'œuvre qualifiée dont l'économie a besoin, peut très bien cohabiter avec une visée éducative soucieuse du développement de tous les élèves et de contrarier les inégalités sociales. On débat de fait très peu aujourd'hui de ces projets et on laisse aux élèves et aux familles le soin de s'orienter dans un univers de fait très fragmenté et comportant de nombreux points de bifurcation. Comme on le sait, certaines familles sont plus en connivence que d'autres avec les logiques complexes de ce système, ce qui fait qu'au sein d'une institution en apparence identique se dessinent des trajectoires très différentes, pilotées, plus que dans d'autres pays comparables, par les origines sociales des élèves.

En quoi les inégalités scolaires actuelles, largement corrélées à l'origine sociale, fragilisent-elles le service public d'éducation ?

Elles le fragilisent parce qu'on attribue généralement à l'école la capacité de « rebattre le jeu de cartes » social et qu'on voit bien que, globalement, elle le conforte. Le sentiment que l'école ne tient pas la promesse républicaine de démocratisation s'installe et on voit des parents, des élèves se retourner de diverses manières contre elle. Des politiques préconisent la privatisation ou davantage de formation en entreprise dans les filières pro-

fessionnelles. Mais cela fragilise aussi les enseignants qui ont le sentiment du « travail empêché ». Les sorties précoces du métier augmentent, les concours de recrutement ne font plus le plein. Or le même système sait très bien faire réussir les élèves les mieux socialement dotés. Cela donne à réfléchir. Aux moyens matériels nécessaires, mais aussi à la formation et à la relation à construire entre les élèves et les savoirs scolaires.

L'acquisition par tous les jeunes d'une culture commune émancipatrice est-elle un projet compromis ?

Ce projet se porte mal en effet car les jeunes, dès le collège, sont poussés à agir en stratégies pour occuper la meilleure position possible au moment de passer dans l'enseignement post-bac. L'aval des filières de prestige pilote de fait tout le système, faisant du collège, voire du lycée, non des lieux de socialisation et de formation d'une génération autour de valeurs et de savoirs partagés, mais de ce que certains appellent une distillation fractionnée qui trie et distingue. On est revenu progressivement sur le socle commun qui commençait à se dessiner pour se recentrer sur les « fondamentaux », à savoir les disciplines installées et hiérarchisées. C'est parfait pour ceux qui en comprennent les codes d'accès, souvent proches de ceux de leur propre milieu de socialisation. Mais que fait-on des cultures dont les élèves sont porteurs et quels étayages leur fournit-on pour qu'ils entrent dans la forme scolaire ?

Comment (re)construire aujourd'hui un réel projet d'école émancipatrice et démocratique ?

Ce projet d'école émancipatrice est d'autant plus d'actualité que le

« Que fait-on des cultures dont les élèves sont porteurs et quels étayages leur fournit-on pour qu'ils entrent dans la forme scolaire ? »



système scolaire n'a plus, comme autrefois, le monopole de la distribution des savoirs. C'est d'ailleurs une aubaine pour former les élèves à s'y retrouver dans la déferlante d'informations qui les assaille, des « fakes » qui requièrent plus que jamais un esprit critique. C'est la vocation même d'une école démocratique... Mais cela suppose une approche de l'école en termes de « curriculum » qui, par-delà les questions, certes importantes, des variations de programmes ou des modalités d'évaluation, installe, dans la durée et à l'échelle de la nation, une réflexion sur les finalités mêmes du système éducatif. Il faudrait que les acteurs sociaux, ceux surtout qui sont attachés à une démocratisation de l'école, l'imposent car l'opacité actuelle entraîne des délits d'initié. La recherche en éducation, pour sa part, dont les résultats sont nombreux et souvent méconnus, ne peut se substituer à un tel débat, mais a des éléments pour l'éclairer. ♦

Artificialisation des sols

Une ZAN très discutée

Dans la lutte contre le réchauffement climatique, la loi Climat et Résilience impose un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN). Mais nombre de maires traînent, encouragés par le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui affirme qu'il ne l'appliquera pas. L'activité humaine entraîne chaque année en France, la perte de 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (Enaf), transformés par des opérations d'aménagement pouvant entraîner leur imperméabilisation partielle ou totale. Sur la dernière décennie, ce sont près de cinq terrains de football par heure qui ont été « consommés ». Tous les territoires sont concernés, y compris les zones très peu denses.

L'augmentation du nombre de ménages (+ 4,2 millions depuis 1999), celle des prix du foncier en centre-ville, un at-

trait plus important pour l'habitat individuel ou encore la recherche d'un meilleur cadre de vie seraient à l'origine de cette accélération de l'artificialisation des sols par l'étalement urbain et le mitage (constructions dispersées) qui en résultent, ainsi que la multiplication d'infrastructures de transports, de services et de loisirs, dont les zones commerciales, qui y sont liées.

Des conséquences néfastes

Cette artificialisation des sols a des conséquences multiples : risques d'inondations et érosion des sols du fait de leur imperméabilisation ; diminution de la biodiversité d'un territoire ; réduction de la capacité des terres agricoles à nourrir la population ; augmentation des pollutions liées aux métaux lourds et aux transports par exemple. Enfin,



elle joue aussi un rôle dans le réchauffement climatique, participant à la hausse des températures du fait de l'impossibilité pour un sol artificialisé d'absorber du CO₂, et

renforce les îlots de chaleur en zone urbaine.

Loi climat et résilience

La loi Climat et Résilience d'août 2021 est la réponse souhaitée par l'exécutif à la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique.

En annonçant viser à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements, d'infrastructures et d'activités, elle a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050.

Avec un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'Enaf d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. À partir de 2050, toute nouvelle artificialisation de sol devra être conditionnée à une renatura-

Scott et PLU



243 136 hectares d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ont été « consommés » entre 2011 et 2021, selon l'Observatoire national de l'artificialisation, dont 42% à destination de l'habitat et 28% liés au transport - en cumulant 1073 milliers de km (contre 644 pour l'Allemagne qui occupe la seconde place), la France métropolitaine bénéficie du réseau routier le plus important d'Europe -. La répartition des efforts pour, d'ici 2031, diminuer de moitié la superficie de futures artificialisations, sera décidé à l'échelon des Régions qui ont jusqu'à février 2024 pour l'intégrer dans leurs schémas de planification régionale. En fonction de ces choix régionaux, les communes devront adapter leurs documents d'urbanisme, notamment les schémas de cohérence territoriale (Scott) en 2023 et les plans locaux d'urbanisme (PLU) en 2027.



En réduisant les surfaces constructives, la loi Climat et Résilience libère des sols qui peuvent dès lors absorber les pluies et le CO₂.

© BRUNO / ALBA

Laurent Wauquiez, et sans doute mu-es par des enjeux électoraux, ont annoncé qu'ils et elles n'appliqueraient pas la loi, une première.

« Un puissant outil pour faire mieux »

À l'initiative du Sénat, de nouveaux articles votés en juillet 2023 repoussent de quelques mois la mise à jour des documents de planification et donnent à chaque commune la possibilité d'urbaniser un nouvel hectare, en dehors des projets d'envergure européenne et nationale (projet industriel par exemple) qui seraient comptés à part et bénéficieraient d'un forfait de 12 500 hectares.

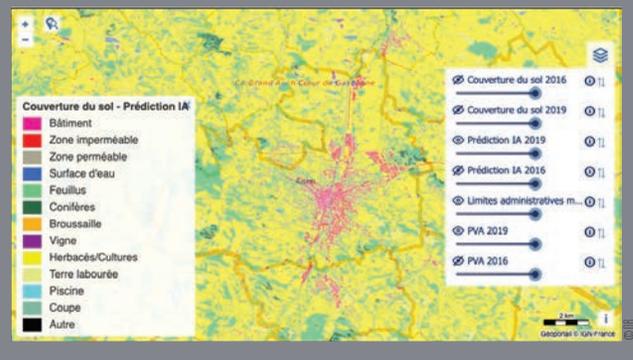
Ces infléchissements n'ont toujours pas convaincu toutes les maires réuni-es en congrès fin novembre. Celles et ceux de communes rurales notamment ont à nouveau reproché au dispositif et « aux technocrates » qui l'ont pensé, d'ignorer leurs spécificités et les as-

OCSGE, un outil numérique

L'arrêt de l'artificialisation des sols change assez radicalement les choix d'urbanisme des collectivités. Mais le travail n'est pas simple à faire. La politique d'urbanisation d'une collectivité se déclinent selon plusieurs schémas.

Les schémas régionaux sont multiples. Le SRADDET couvre l'aménagement, le développement durable et l'égalité. À ce titre, il pèse sur l'occupation des sols. L'Île-de-France a un schéma particulier, le SDRIF. L'Outre-mer également avec le SAR et la Corse avec le PADDUC.

Les régions doivent rendre leur copie avant le 22 novembre 2024, les communes (SCoT, PLU) ont jusqu'au 22 février 2027. Pour les Cartes communales des petites communes, la date butoir est fixée au 22 février 2028. Pour aider à établir les nouvelles occupations des sols, une base vectorielle est mise en place selon la nomenclature OCSGE (Occupation des sols à grande échelle) à partir des données de l'institut de géographie (IGN) et de procédés d'intelligence artificielle. L'expérimentation de cet outil a été fait sur deux communes, Arcachon et Blaye et un département, celui du Gers. Elle a permis de produire des cartes interactives. Avantage démocratique, ces pages devraient être en open data, chaque citoyen et citoyenne, édile ou association pourront s'en saisir.



pirations des habitant-es. « Vous nous parlez de construction de pavillons raisonnée mais ce n'est pas ce que les gens viennent chercher chez nous » dénonçait ainsi un maire de l'Ariège. Dans le même temps, Guillaume Guérin, vice-président de l'Association des Maires de France, rejouait l'argument du traditionnel clivage ville/campagne : « Les élus ont le sentiment d'une France à deux vitesses : une France urbaine qui dispose d'une ingénierie suffisante et une France rurale qui ne l'a pas ». Pourtant, le « ZAN est un puissant outil pour faire mieux », explique l'architecte et urbaniste Gwenaëlle d'Aboville. « Un premier pas qui peut contraindre le marché à se

tourner vers la reconversion » de bâtiments ou de friches existants, parce que « tant qu'on pourra [...] étendre des villes ou villages sous la forme prétendument vertueuse de l'écoquartier, on ne se donnera pas les moyens de rénover ».

Le foncier y devenant rare, le mouvement est engagé dans les métropoles.

Les élu-es de la ruralité pourraient considérer l'exigence de sobriété comme l'occasion de repenser l'aménagement de leur territoire notamment en recyclant l'existant, en lien avec les urbanistes, architectes, géographes, à qui, par ailleurs, ils et elles demandent déjà de revitaliser les centres-bourgs. 💧

Valérie Soumaille

Festivals féministes à Amiens et au Mans

Deux festivals en janvier revendiquent une programmation délibérément féministe. D'abord la 3^e édition des Inspirantes, accueilli du 6 janvier au 3 février à Quinconces & l'Espal, scène nationale du Mans. Souad Massi y présentera son album *Sequana*, dans lequel elle chante son enfance et son départ forcé d'Algérie pour la France. *WomenOmen*, pièce musicale de Clélia Vega et Nadia Simon, dévoilera des témoignages de femmes en plusieurs langues ; Avec *Institut Ophélie*, Nathalie Garraud et Olivier Saccomano reviendront sur la représentation des femmes dans l'Histoire et les oppressions qui pèsent sur elles ; *L'âge de dévuir* rassemblera au plateau l'artiste de cirque Justine Berthillot et l'autrice Pauline Peyrade qui dessineront le parcours d'émancipation d'une femme à travers les lieux et les objets composant les silences de son histoire. Et le 13 janvier, journée de la Pensée Joyeuse, il sera question de l'aquarelliste Marthe Solange, muse et modèle de son époux Pierre Bonnard, dont l'œuvre n'a pas franchi les frontières de la sphère privée.

À la Maison de la culture d'Amiens, du 18 au 26 janvier, ce sera la 5^e édition du Festival Amiens Europe : Feminist Futures Festival (issu d'un réseau créé par 11 institutions de 11 pays). On y verra la pièce d'Aurore Fattier qui revisite *Hedda Gabler* du norvégien Henrik Ibsen, œuvre qui mesure l'écart entre la femme et son idéalisation littéraire, ou encore *Diari d'amore*, adaptation par le cinéaste Nanni Moretti de deux comédies grinçantes de Natalia Ginzburg ; *Le Prix de l'Or*, pièce dansée autobiographique de Eugen Jebeleanu, portera les regards sur l'impact de la danse sportive en Roumanie. Seront aussi évoqués l'amour au temps du capitalisme néo-libéral ; la disparition possible des oiseaux que des chanteurs-danseurs incarneront ; la lutte contre les violences faites aux femmes avec *Le petit musée des horreurs (dites) ordinaires*.



Les Singulier-es au 104-Paris

Du 18 janvier au 25 février, le 104-Paris accueille une manifestation devenue récurrente tant elle séduit un public de plus en plus fidèle. Les Singulier-es, qui en sont à leur huitième édition, accueilleront cette année dix-sept artistes couvrant un vaste spectre artistique. Théâtre avec en ouverture *Abysses* de Davide Enia, au plus près des migrants au large de Lampedusa, et Juliette Navis qui égrène avec humour les souvenirs d'une vie qui doit s'achever par un retour à la terre. Drame et rire donc, mais aussi danse, musique, vidéo. Un programme inédit et revigorant sur les créations actuelles.

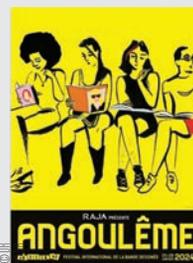


Populaire ? C'est au MUCEM

Le musée a sélectionné, dans sa collection de près d'un million de pièces, 1 200 objets du quotidien pour constituer sa première exposition permanente. À mi-parcours de l'année célébrant son 10^e anniversaire, l'institution marseillaise entend, avec cette expo à l'accès libre, toucher un public éloigné de la culture et témoigner du génie de l'humanité et ses savoir-faire. Avec une scénographie parfois éloignée des codes habituels d'une expo, avec un code couleurs facilitant le cheminement de sections thématiques (Naturalia, Peinture, Architecture et Immobilier, Sculpture, Mode, Céramique, Métal, Verre), *Populaire ?* surprend et captive. Jusqu'au 11 mars.



Angoulême en BD



Du 25 au 28 janvier, Angoulême vivra les jours les plus chargés de son année. Le dessin envahira la gare et les rues, les places et les théâtres, les conversations et les troquets, et bien sûr le musée de la Cité de la Bande dessinée.

Les Émigrants à l'Odéon

Kristian Lupa est à l'affiche de l'Odéon Théâtre de l'Europe avec sa dernière création, *Les Émigrants*. Le metteur en scène polonais adapte cette fois l'ouvrage éponyme de W. G. Sebald pour porter au théâtre deux portraits d'émigrants (celui de Paul Beyerle, ancien instituteur de Sebald chassé d'Allemagne par le régime nazi, et celui d'Ambros Adelwarth, son grand-oncle parti pour les États-Unis dans les années 1910). Contraints à la fuite, au bannissement de la société dans laquelle ils vivaient, ils incarnent, selon Lupa, la tragédie qui habite le récit. *Les Émigrants* est quelque chose de bien plus violent que ce à quoi renvoie l'idée de nationalité, ou d'appartenance à un État. Du 13 janvier au 4 février.

Réouverture du Musée Dauphinois de Grenoble



C'est un musée singulier que le public pourra à nouveau visiter à Grenoble. Après deux ans de rénovation, le Musée Dauphinois a rouvert ses portes avec l'exposition *Alpins, 7 000 ans d'histoires*. Olivier Cogne, directeur de l'institution, propose un parcours d'exposition chronologique en quatre focus historiques : la conquête de la Gaule alpine par Rome, l'autonomisation des communautés de montagne à la fin du Moyen-Âge, la circulation des hommes dans l'espace alpin du XVII^e au XIX^e siècle, et les représentations de la montagne durant la naissance de l'alpinisme, à la veille de la Révolution. Le dernier espace montre la montagne aujourd'hui, objet d'observation des changements climatiques, ouvrant les yeux au jeune public sur les défis qui l'attendent. Précisons que le musée fait partie des onze établissements à entrée gratuite du département de l'Isère.

Culture Commune met le feu au bassin minier de Lens-Liévin

Plutôt qu'un énième lieu culturel sur le bassin minier de Lens-Liévin et de l'Artois, Culture Commune a préféré créer un mode opératoire itinérant, labellisé scène nationale, avec pour temps fort un festival des arts et du feu qui privilégie la co-construction.

À Lens, Loos-en-Gohelle, Liévin et les 36 communes qui composent l'agglomération, l'extraction minière a forgé les corps, les esprits, les paysages et les rites culturels, gravant dans les mémoires familiales une histoire commune. Mais depuis la fermeture des mines de charbon en 1986, à l'ombre immense des terrils, les machines se sont tues et habitants et habitantes ont peu à peu perdu le sens de ce qui les unissait. Quand, le 4 décembre 2012, le Louvre-Lens a installé ses parois de verre et sa Galerie du Temps en lieu et place d'un carreau minier, ils n'étaient plus qu'une poignée à célébrer la Sainte-Barbe, patronne des mineurs et des artificiers. Sophie Wilhem est venue diriger l'office de tourisme en 2018, c'est aussi l'année où Laurent Coutouly est arrivé à Culture Commune avec la mission de revivifier ce territoire en perte de sens par une action culturelle. L'agglo et son office de tourisme ont voulu tout de suite marquer les esprits par une manifestation d'ampleur. « C'était un peu tôt mais ça a permis d'envisager une aventure commune et de faire émerger le projet artistique d'un festival » commente Laurent, où fanfare et chorale perdurent.

Culture Commune, née en 1990, lance alors une manifestation voulue fédérative et itinérante, le Festival de la Sainte Barbe, un festival des arts et du feu qui a ranimé la flamme de la communauté. « Auparavant, il y avait des spectacles, quelques résidences d'artistes. Puis cela s'est étiolé. Quand la mine a fermé, plein de choses ont fermé en même temps. Tout était intégré. La situation était de plus en plus complexe ».

La fête des arts et du feu

L'association a établi son QG à Loos-en-Gohelle sur la base 11/19, du numéro de deux anciens puits, l'un des lieux emblé-



La puissante cérémonie du feu de la compagnie Far Doedel sur le carreau minier.

matiques du Bassin minier du Pas-de-Calais que l'Unesco a inscrit voici dix ans sur la liste du patrimoine mondial. Ses bureaux occupent l'ancienne salle des pendus, un bâtiment aux proportions de cathédrale rebaptisé La Fabrique Théâtrale. Une partie a été aménagée en plateau avec gradins. C'est là que les compagnies accueillies en résidence répètent ou créent, là aussi que quelques spectacles sont présentés. Mais le lieu est également ouvert à toutes celles et ceux qui veulent y travailler ou se former. Les deux terrils du 11/19, ses immenses bâtiments, son chevalement haut de 45 mètres, ses espaces pavés, sa cité attenante, sont bien entendu le cadre de plu-

sieurs temps forts du festival de la Sainte Barbe qui se tient fin novembre.

Durant l'année, des compagnies de cirque, de danse, de théâtre pour les jeunes comme pour les adultes sont invitées à se produire sur une quinzaine de lieux, de Béthune à Hénin-Beaumont. Un appel à projets permet de faire émerger des initiatives locales, comme un atelier en classe animé par des artistes, et se terminant par une exposition lors du festival. « L'appel à projets est assez large, explique Sophie, mais il cadre avec les grandes lignes artistiques de la manifestation qui sont : le feu, la détonation, la lumière. Et bien sûr la question du patrimoine minier dans son acception large. »

Veronique Giraud

Les arts du feu, une discipline peu connue

Les arts du feu sont peu connus en dehors des feux d'artifice. Ils sont pourtant bien plus que cela et Culture Commune a l'ambition de les fédérer et de les accompagner. Le Festival de la Sainte-Barbe est un moment fort : « Il s'agit de plus en plus de créations car il n'y a pas tant d'artistes du feu et de compagnies référentes dans le domaine de la pyrotechnie, explique Laurent Coutouly. Nous invitons les artistes et les compagnies et nous leur proposons de revenir pour inscrire leurs créations dans la durée. Nous avons commencé avec La Machine en 2019, Carabosse et la compagnie hollandaise Doedel l'an dernier et cette année, et Titanos (notre photo) qui reviendra. Nous expérimentons avec les compagnies pour qu'elles viennent participer plusieurs saisons. On essaie de créer une communauté de compagnies ».

L'art préhistorique fait l'actu

En quinze mois, le fac-similé de la grotte Cosquer a accueilli un million de personnes. L'engouement du public pour l'art préhistorique ne faiblit pas. L'exposition Préhistoromania du musée de l'Homme et plusieurs documentaires en témoignent.

Après Arts et Préhistoire, exposition qui s'est terminée en mai dernier, le musée de l'Homme emmène jusqu'au 30 mai 2024 le public dans l'aventure des grandes expéditions initiées dans les années 30, souvent dans des sites difficiles d'accès. L'objet était de reproduire les productions d'art rupestre pour les présenter au grand public. L'exposition Préhistoromania donne une idée de l'engouement que ces découvertes ont suscitées. Photographies, dessins, relevés des peintures et gravures à flanc de rocher ou de montagne, sur les parois de grottes parfois difficiles d'accès, en Europe et partout dans le monde, ont permis de faire connaître au monde entier un art qu'on ne soupçonnait pas. La beauté des œuvres relevées

fut un choc collectif, au point qu'elle a longtemps fait douter de leur ancienneté que seuls les progrès de la datation sont parvenus à prouver. Elles avaient bien été réalisées par des « artistes » du Paléolithique récent.

L'histoire des relevés débute au XVIII^e siècle, en témoignent les calques de releveurs suédois et d'Afrique du Sud. Mais c'est par la découverte des merveilles d'Altamira (Espagne) en 1880 que l'art rupestre est révélé au monde. Suivirent les découvertes de grottes ornées en France et ailleurs dans le monde, qui encouragèrent au début du XX^e siècle, grâce à la voiture, les voyages d'explorateurs et de scientifiques, mais aussi de nombreuses femmes auxquelles l'exposition rend un bel hommage. Ces dernières, artistes, étaient chargées de reproduire les figures et les animaux gravés sur les parois, en les dessinant sur papier, ou en les relevant directement sur calques, et de photographes qui testaient des appareils aux



objectifs les plus en pointe. Mais leurs clichés ne rendaient ni les nuances ni les superpositions de couleurs indiquant des interventions successives d'artistes au même endroit. Des relevés ont parfois fait disparaître des dessins, les reproductions ne sont pas toujours fidèles au modèle, mais l'ensemble de ces relevés a permis de faire recenser une créativité et une dextérité insoupçonnables, et des styles très distincts. La préhistoire s'est construite avec ces relevés. En parallèle, l'exposition montre comment de grands artistes du XX^e siècle ont été influencés par la diffusion de ces créations. Aujourd'hui encore des artistes questionnent cet art, comme le Sénégalais Abdoulaye Diallo et la Portugaise

Grça Morais, dont les œuvres achèvent le parcours de Préhistoromania.

Le succès de la grotte Cosquer

Le grand public est de plus en plus séduit par ces gravures et peintures qui ont gardé une part de leurs mystères. En témoigne le grand succès de la reproduction de la grotte Cosquer installée dans la Villa Méditerranée, face au Mucem de Marseille. Depuis l'ouverture en juin 2022, plus d'un million de personnes ont vu le fac-similé de cette grotte dont l'entrée est actuellement à 37 mètres sous le niveau de la mer. Grâce aux technologies actuelles, ce fac-similé est plus fidèle encore que celui de Lascaux II en Dordogne et sa fameuse salle des taureaux, qui

Pierres secrètes

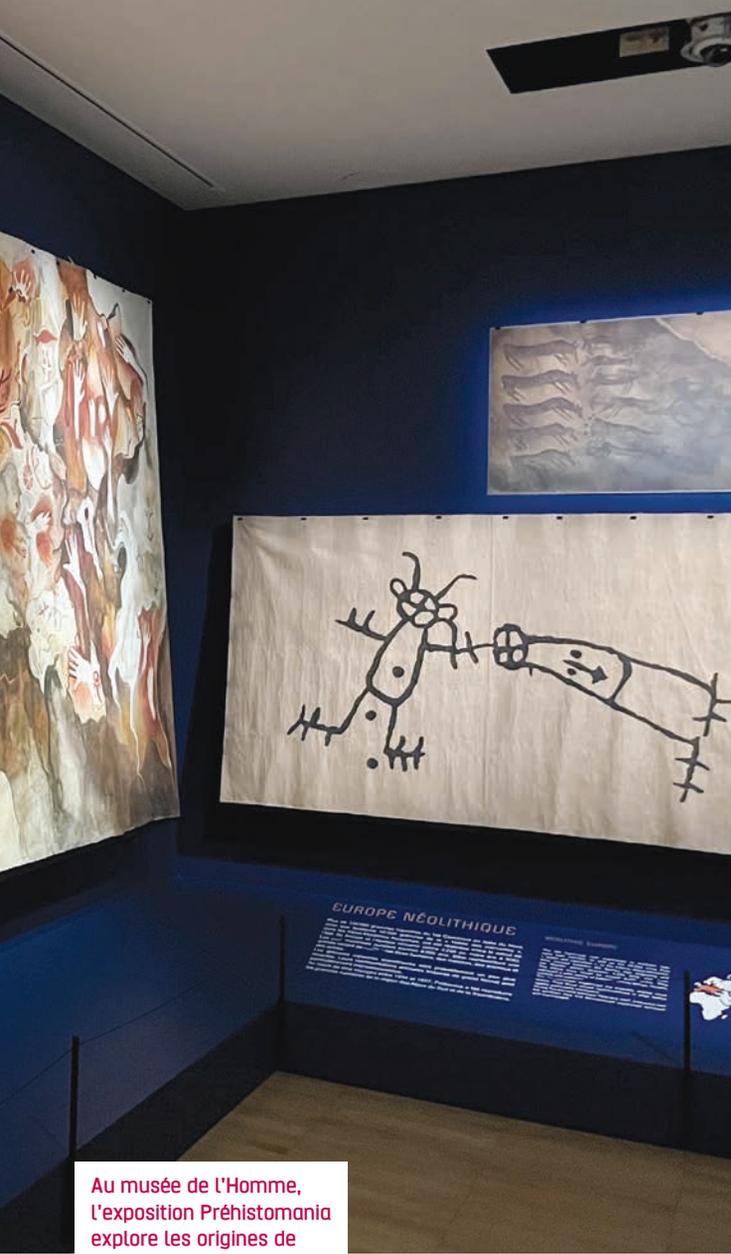


De récentes recherches effectuées en forêt domaniale de Fontainebleau ont révélé l'existence, jusque-là non pressentie, d'un style particulièrement original de gravures rupestres. Cet ensemble rupestre phénoménal ne trouve pas, en l'état actuel des connaissances, de comparaison directe en Europe. L'exposition s'achève le 30 décembre au musée de la préhistoire à Nemours, mais un très beau catalogue en rend compte (notre photo).

PIERRES SECRÈTES

Mythologie préceltique en forêt de Fontainebleau

ERRANCE & PIERRE MUSEE DE LA PREHISTOIRE D'ILE-DE-FRANCE



Au musée de l'Homme, l'exposition Préhistoromania explore les origines de l'humanité à travers les relevés d'art rupestre.

© IRENEZ/ANIA

accueil plus de 250 000 visiteurs chaque année. Dans les gorges de l'Ardèche, le facsimilé de la grotte de Vallon Pont d'Arc dite Chauvet, aux dessins et gravures deux fois plus anciens que ceux de Dordogne (datés d'il y a trente-six mille ans), a ouvert vingt ans après sa découverte en 1994 et a accueilli 350 000 personnes en 2019.

D'autres musées exposent l'art préhistorique, à l'instar du musée d'Aquitaine de Bordeaux où, jusqu'au 7 janvier, sont présentés des chefs d'œuvre provenant des plus grands sites préhistoriques du sud de la France, du nord de l'Espagne et du Portugal, de l'At-

lantique à la Méditerranée. Les pièces proviennent principalement du musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye.

Préhistoire 2.0

L'engouement pour ces témoignages de l'origine de l'humanité ne se dément pas, favorisé par les visites virtuelles. Une prépondérance de l'image dans notre société dont le cinéma s'était déjà emparé. Sur les écrans, *L'âge de glace* (animation) et *La guerre du feu* (Jean-Jacques Annaud) se sont taillé un beau succès. Après *L'odyssée de l'espèce* (2003) puis *Homo Sapiens* (2005), deux docu-fictions réalisés par Jacques Malaterre, est sorti en 2017 *Premier homme* dont Pascal Picq, paléanthro-

Un recul de 10 000 ans pour la préhistoire australienne

La grotte remplie de fossiles qu'un aborigène découvrit par hasard en 2007 en Australie allait changer la conception de la première occupation de l'Homo Sapiens sur ce continent. En effet, en creusant le sol de l'abri, environ 4 300 fragments d'outils et d'objets en os ont été mis au jour, les plus vieux objets datant de 46 000 à 49 000 ans. C'est 10 000 ans avant la date jusque-là estimée de l'arrivée des premiers hommes qui ont peuplé l'intérieur aride de l'Australie. Avant cette découverte, le site archéologique le plus ancien connu sur l'île continent était celui de Puritjarra, vieux de 38 000 ans. « *Nous pensions que le site de Warratyi était vieux de 5 000 à 6 000 ans. Quand nous avons découvert qu'il datait de 49 000 ans, ça a été un grand choc pour nous* » écrit l'archéologue Giles Hamm (Université La Trobe, Melbourne) dans son article publié dans la revue *Nature*. « *Il y a 50 000 ans les gens avaient déjà développé des technologies étonnantes, bien plus tôt que nous ne le croyions* », assène Gavin Prideaux, paléontologue à l'université Flinders et co-auteur des recherches. « *Cette grotte permet de réécrire l'histoire* » renchérit Michael Westaway, paléanthropologue à l'université Griffith.

Les découvertes dans l'abri ont en effet montré que les premiers Homo Sapiens qui y vécurent côtoyaient la mégafaune australienne. En témoignent les œufs d'un ancien oiseau géant, et les os de diprotodon retrouvés dans le sol. « *La seule explication possible de la présence de ces os et coquilles, c'est qu'ils aient été ramenés par des hommes, pour leurs repas, et c'est une découverte majeure concernant la mégafaune* », estime le professeur Gavin Prideaux. La thèse selon laquelle cette mégafaune particulière a disparu à cause d'un changement climatique est réinterrogée, on sait maintenant que les hommes vivaient parmi ces mégas animaux et les chassaient.



© GILES HAMM

pologue et maître de conférence au Collège de France, a assuré la direction scientifique. Plus récemment, *Lady Sapiens* (France Télévisions 2021) a permis de réhabiliter la place des femmes du paléolithique en s'appuyant sur le résultat de nouvelles recherches. Le documentaire a recouru à la haute technicité développée par Ubisoft dans son jeu vidéo *Far Cry Primal*.

Le soin porté à ces expositions

et reproductions permet au public d'appréhender le rapport de l'artiste préhistorique aux reliefs et aux courbes des parois dans l'obscurité du boyau d'une grotte et à une hauteur de plusieurs mètres, sans que l'on ne sache rien des moyens utilisés pour s'éclairer et se hisser. Interprétations et hypothèses évoluent au gré des progrès techniques. Il reste encore beaucoup à découvrir. ♦

Élisabeth Pan

Alice Géraud : « Ce que cette histoire raconte de plus grand qu'elle »

Pendant 30 ans le violeur de la Sambre a pu agir en toute impunité en raison du silence entourant ses agressions et des dysfonctionnements de la police et de la justice. La journaliste Alice Géraud a enquêté pendant quatre ans avant de publier *Sambre : radioscopie d'un fait divers*, objet d'une série actuellement sur france.tv.fr

Les faits se sont produits de 1988 à 2018, à partir de quel moment vous êtes-vous intéressée à cette affaire ?

Je m'y suis intéressée à partir du moment où le violeur a été arrêté fin février 2018. On apprend alors qu'à Maubeuge un homme est soupçonné d'avoir commis des dizaines des d'agressions sexuelles et viols pendant trois décennies le long d'une route de 27 kilomètres entre son domicile et son travail. Je décide de m'y intéresser parce que je ne comprends pas comment cela a été possible. Quand j'ai commencé à travailler, il n'avait pas été condamné et n'avait pas avoué tous les faits. Moi, je défends un journalisme de temps très long. On n'enquête pas sur les violences sexuelles comme sur n'importe quelle autre affaire. Ça demande des précautions, d'accepter d'attendre des mois avant que quelqu'un ne parle. En fait, je pars d'un fait divers mais ce qui m'intéresse c'est ce qu'il raconte de notre société et de la manière dont ont été traitées les victimes de viols durant ces trente années.

Il s'agit davantage d'une radioscopie sociale que d'un fait divers...

Ce qui m'intéressait dans cette histoire c'est ce qu'elle raconte de plus grand qu'elle, les dysfonctionnements de nos institutions autour de la question du viol et la façon dont ça a évolué. Ça commence dans les années 80 et ça se termine avec les années #MeToo, on est vraiment sur une période de bascule sur ces sujets-là.

Les dysfonctionnements que vous révélez sont multiples, comment expliquer ?

Ce dysfonctionnement c'est celui de toute une société. Le premier vient

du silence imposé autour des crimes sexuels. Il fabrique l'impunité et a permis à Dino Scala* de continuer, c'était comme s'il ne se passait rien. Personne n'en parlait, les femmes n'en parlaient pas tellement et on les comprend parce que c'est compliqué pour elles, on n'en parlait pas dans la presse, les politiques ne s'emparaient pas du sujet à part la maire de Louvroil. Le message envoyé c'était qu'on peut violer et qu'il ne se passera rien. Le violeur a pu agir pendant 30 ans grâce à ce silence de plomb qui a été sa première armure.

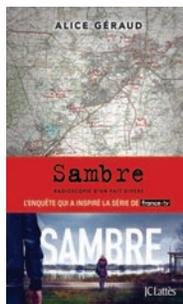
Comment expliquer cette minimisation de la part de la police ?

Parce qu'on considère que ce n'est pas grave, qu'on est gêné peut-être. Il y a une confusion, comme si l'agression sexuelle était une forme de sexualité, c'est une méconnaissance terrible de cette criminalité. On voit que les policiers ne comprennent pas pourquoi les victimes ne se défendent pas, ils ignorent tout du phénomène de sidération qui fait qu'une victime se retrouve comme un lapin dans les phares d'une voiture. Et puis il y a quand même un abîme très, très profond, on va demander aux victimes comment elles sont habillées pour savoir si elles n'auraient pas été à l'origine de l'agression.

Le dysfonctionnement c'est aussi celui la justice ?

Quand on arrive devant la justice c'est déjà qu'on a franchi beaucoup de barrières, mais heureusement les pratiques ont évolué. On a aujourd'hui une formation et une connaissance de la criminalité sexuelle, et donc des victimes, qui évolue de même que les pratiques.

Journaliste indépendante, Alice Géraud a travaillé à Libération et sur le site d'information Les jours. Elle est l'auteur de 11,6, une enquête sur le braquage d'un fourgon de transport de fonds par son propre convoyeur. Son dernier livre enquête, Sambre : radioscopie d'un fait divers (Éd. : JC Lattès) est l'objet d'une série dont elle est scénariste.



© Patrick Nommier / L'Espresso - JC Lattès

Mais cela reste insuffisant. L'un des principaux problèmes de la justice reste une forme de maltraitance institutionnelle vis-à-vis des victimes qui sont rarement informées, qui ne disposent pas de canaux d'information et avec qui la justice ne partage pas un langage commun. C'est une révolution que n'a pas su faire l'institution judiciaire.

#MeToo a permis de faire bouger les choses ?

Durant ces trente années on voit que le sexisme recule, même avant #MeToo. En 1994 on modifie le code pénal. Les crimes sexuels considérés jusque-là comme des atteintes aux bonnes mœurs, deviennent des atteintes aux personnes. La révolution #MeToo est extrêmement importante parce qu'on se rend compte que ce ne sont pas des crimes et délits marginaux. La libération de la parole collective a permis à un certain nombre de personnes de se rendre compte qu'autour d'elles la plupart des femmes étaient concernées. C'est une prise de conscience qui évidemment ouvre les yeux sur l'importance de ces crimes. Le chemin est encore long mais on va dans le bon sens. Dans le procès de la Sambre le sujet n'était pas de savoir combien l'accusé allait prendre, c'était d'obtenir une réparation de trente ans de dysfonctionnements judiciaires. ♦

* Arrêté en 2018 et accusé de 56 viols, tentatives de viols et agressions sexuelles, Dino Scala a été condamné en 2020 à 20 ans de réclusion criminelle.

AIDER DONNEZ!

Chaque don, selon vos moyens, est important.
Merci pour votre générosité qui permet
aux 90 000 bénévoles du Secours populaire
de faire vivre la solidarité.



www.secourspopulaire.fr

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance capital de 180 478 270 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2022 - Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.